



REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple – Un But – Une Foi*

-----

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

# Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses (DPPD) 2020-2022

Octobre 2019

Version finale

# Sommaire

1.	Introduction.....	5
2.	Présentation générale du Ministère .....	6
3.	Contexte de l'action ministérielle.....	8
4.	Orientations politiques sectorielles.....	9
5.	Objectifs de Développement 2016-2025.....	10
6.	Présentation des stratégies sectorielles .....	11
7.	Le Cadre de performances sectorielles.....	13
8.	Programmation triennale des dépenses.....	16
9.	Programmation budgétaire en AE-CP des projets d'investissement .....	21
10.	Conclusion.....	24
11.	Annexes : Projets Annuels de Performances.....	25
12.	Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau .....	26
12.1.	Présentation du Programme .....	26
12.2.	Cartographie administrative du programme.....	26
12.3.	Objectifs opérationnels du programme .....	27
12.4.	Stratégie opérationnelle du programme .....	27
12.5.	Cadre de performances du programme .....	27
12.6.	Activités majeures ciblées en 2020.....	28
12.7.	Budgétisation des crédits du Programme .....	29
12.7.1.	<i>Dépenses de Biens et services et transferts courants</i> .....	30
12.7.2.	<i>Dépenses d'investissement</i> .....	31
12.7.3.	<i>Tableau sur les effectifs et la masse salariale</i> .....	32
12.7.4.	<i>Présentation des structures autonomes</i> .....	33
13.	Programme d'Accès à l'Eau Potable.....	35
13.1.	Présentation du programme .....	35
13.2.	Les objectifs opérationnels du programme.....	35
13.3.	Stratégie opérationnelle du programme .....	35
13.4.	Cartographie administrative du programme.....	36
13.5.	Cadre de performances du programme .....	36
13.6.	Activités majeures du programme .....	37
13.7.	Budgétisation du programme par actions et catégories de dépenses.....	38
13.7.1.	<i>Dépenses de Biens et services et transferts courants</i> .....	39
13.7.2.	<i>Dépenses d'investissement</i> .....	40
13.7.3.	<i>Tableau sur les effectifs</i> .....	42
13.7.4.	<i>Présentation des structures autonomes</i> .....	43
14.	Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales .....	45
14.1.	Présentation du programme .....	45
14.2.	Objectifs opérationnels du programme.....	45
14.3.	Stratégie opérationnelle du programme .....	45
14.4.	Cartographie administrative du programme.....	46
14.5.	Cadre de performances du programme .....	46
14.6.	Activités majeures du programme .....	47
14.7.	Budgétisation du programme par actions et catégories de dépenses.....	47
14.7.1.	<i>Dépenses de Biens et services et transferts courants</i> .....	49
14.7.2.	<i>Dépenses d'investissement</i> .....	50
14.7.3.	<i>Tableau sur les effectifs</i> .....	52
14.7.4.	<i>Présentation des structures autonomes</i> .....	53
15.	Programme de Coordination et de Gestion Administrative (PCGA) .....	55

15.1.	Présentation du programme .....	55
15.2.	Objectifs opérationnels du programme .....	55
15.3.	Stratégie opérationnelle du programme .....	55
15.4.	Cartographie administrative du programme.....	56
15.5.	Activités majeures du programme .....	57
15.6.	Budgétisation du programme par actions et catégories de dépenses.....	58
15.6.1.	<i>Dépenses de Biens et services et transferts courants</i> .....	59
15.6.2.	<i>Tableau sur les effectifs</i> .....	59

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
AEP	Adduction d'Eau Potable
AFD	Agence française de Développement
ALG	Adduction du Lac de Guiers
ANACIM	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
APRHN	Agence de Promotion du Réseau Hydrographique National
ATPC	Assainissement Total Piloté par les Communautés
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en l'Afrique
BCD	Bureau de la Communication et de la Documentation
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BDV	Boues de Vidange
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BG	Bonne Gouvernance
BID	Banque Islamique de Développement
BP	Branchement Particulier
BPF	Brigades des Puits et Forages
CDSMT	Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
CHGFP	Cadre Harmonisé de Gestion des Finances Publiques
CP/CD	Compteurs de Production/Compteurs de Distribution
CPM	Cellule de Passation des Marchés
CRS	Contrat de Réforme Sectoriel
DA	Direction de l'Assainissement
DAGE	Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement
DEM	Direction de l'Exploitation et de la Maintenance
DGPPE	Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
DH	Direction de l'Hydraulique
DPB	Direction de la Programmation Budgétaire
DPPD	Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses
DRH	Division Régionale de l'Hydraulique
DPGI	Direction de la Prévention et de la Gestion des Inondations
DSP	Délégation de Service Public
FME	Forum Mondial de l'Eau
FNH	Fonds National de l'Hydraulique
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
LOLF	Loi Organique relative aux lois des finances
LPSD	Lettre de Politique Sectorielle de Développement
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement Economique de l'Afrique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OFOR	Office des Forages ruraux
OLAC	Office des Lacs et Cours d'eau
OLAG	Office du Lac de Guiers
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie

OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONAS	Office National de l'Assainissement du Sénégal
OPH	Opérations Pré Hivernage
PAEP	Programme d'Accès à l'Eau Potable
PAGEP	Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales
PGIRE	Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion intégrée des Ressources en Eau
PASEPAR	Programme d'Amélioration du Service d'Eau Potable et d'Assainissement Rural
PDA	Plan Directeur d'Assainissement
PDU	Plan Directeur d'Urbanisme
PEPAM	Programme d'eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
PGRE	Plan de Gestion des Ressources en Eau
PIB	Produit Intérieur Brut
PPM	Plan de Passation des Marchés
PREFELAG	Projet de Renforcement des Fonctions Ecologique et Economique du Lac de Guiers
PRSE	Plateforme Régionale de Suivi-Evaluation
PSE	Plan Sénégal Emergent
PSEA	Projet Sectoriel Eau et Assainissement
PSMRE	Plan Stratégique de Mobilisation des Ressources en Eau
SDA	Service Départemental de l'Assainissement
SDE	Sénégalaise des Eaux
SIG	Système d'Information Géographique
SM	Subdivision de Maintenance
SNDES	Stratégie Nationale de Développement Economique et Social
SNEEG	Stratégie Nationale d'Egalité et d'Equité Genre
SONES	Société nationale des Eaux du Sénégal
SPEP	Service Public de l'Eau Potable
SPEPA	Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement
SRA	Service Régional de l'Assainissement
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USAID	US Agency for International Development



## 1. Introduction

Situé dans la partie la plus occidentale du continent africain, d'une superficie de 196.722 km<sup>2</sup>, le Sénégal est un pays plat et sablonneux avec un climat de type sahélien. La population est estimée à 16,74 millions d'habitants en 2019 et connaît un taux de croissance annuel moyen de 3,07%. Cette progression devrait se poursuivre d'ici à 2020. Plus de la moitié de la population réside en milieu rural (56%).

Notre pays a adopté un nouveau modèle de développement économique et social à travers le Plan Sénégal émergent (PSE) qui vise l'émergence dans la solidarité à l'horizon 2035. Cette stratégie constitue le référentiel de la politique économique et sociale. Elle met l'accent sur une plus forte impulsion de la création de richesses et d'emplois, le renforcement de la gouvernance, le développement des secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations, particulièrement à travers la protection des groupements vulnérables et la garantie de l'accès aux services essentiels.

Le Gouvernement du Sénégal a fixé les grandes orientations de sa politique de développement économique et social dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui dans son « Axe 2 - Capital humain, Protection sociale et Développement durable » accorde une large place à l'accès aux services sociaux de base, notamment à l'eau potable et à un cadre de vie sain. Au Sénégal, la pauvreté reste élevée même si elle a baissé de façon significative durant ces dix dernières années.

Les dernières études<sup>1</sup> montrent des disparités de niveaux de pauvreté en fonction du milieu de résidence. En effet, la pauvreté est plus élevée en zone rurale avec une proportion de 57,1% contre 41,2% en zone urbaine et 26,1% à Dakar. Elle touche davantage les femmes que les hommes.

Le cadre politique et réglementaire du secteur de l'Eau et l'Assainissement est régi au Sénégal par les documents et textes officiels suivants :

Au titre des lois, on peut citer : i) le Code de l'Eau (Loi n°81-13 du 4 mars 1981 en cours de révision), ii) le Code de l'Environnement (Loi n°2001-01 du 12 avril 2001), iii) le Code de l'Assainissement (Loi n°2009-24 du 8 juillet 2009) et iv) la loi portant organisation du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques (loi n°2008-59 du 24 septembre 2008).

<sup>1</sup> Profil genre du Sénégal (2014) et littérature récente sur les questions d'égalités des hommes et des femmes au Sénégal (2013-2015)

Plusieurs documents sectoriels ont contribué à préciser les orientations politiques et stratégiques : i) le Plan d'Action pour la Gestion intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE 2007-2025), ii) la Stratégie nationale de la qualité de l'eau, iii) la Stratégie nationale d'Assainissement rural (SNAR, 2015), iv) les Plans stratégiques de Développement auxquels s'adosent les contrats de performance des structures sous-tutelle (Société nationale des Eaux du Sénégal (SONES), Office national de l'Assainissement du Sénégal (ONAS), Office des Forages ruraux (OFOR), Office des Lacs et Cours d'eau (OLAC), et v) la Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de genre révisée (SNEEG 2016-2026).

Par ailleurs, le secteur a conduit un audit genre<sup>2</sup> avec l'élaboration d'un Plan d'institutionnalisation du genre au sein du Ministère.

Dès sa création par le décret n°2012-429 du 04 avril 2012, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement est engagé dans le chantier des réformes financières et budgétaires initiées par l'Etat pour la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats (GAR) et la promotion de l'efficacité, de l'efficience et de la transparence dans la planification et l'exécution de la dépense publique à travers l'approche cadre de dépense sectoriel à moyen terme (CDSMT).

Cette version actuelle du DPPD 2020-2022 s'articule autour des axes suivants :

1. présentation générale du Ministère ;
2. contexte de l'action ministérielle ;
3. orientations stratégiques de la politique sectorielle ;
4. cadre de performance des politiques publiques mises en œuvre ;
5. programmation triennale des dépenses ;
6. dispositif de suivi/évaluation ;

Il compte en annexe les PAP 2020 des programmes.

## 2. Présentation générale du Ministère

Le décret n°2012-429 du 04 avril 2012 a institué le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, consacrant ainsi l'unité institutionnelle du secteur. Stabilisée depuis la création du département dans sa configuration actuelle, cette unité assure une meilleure visibilité du pilotage de la politique sectorielle qui occupe une place centrale dans la nouvelle vision du Chef de l'Etat.

Le changement de dénomination subséquent au premier attelage gouvernemental après les élections de 2019 et introduit le terme « Eau » en lieu et place de « Hydraulique » traduit une ambition de créer un alignement parfait avec la philosophie des ODD basée sur une approche holistique de la ressource faisant intervenir le concept du grand cycle de l'eau qui favorise sa gestion intégrée et le développement d'une économie circulaire permettant de maximiser les profits liés à sa mise en valeur.

### 2.1. Attributions

---

<sup>2</sup> Rapport audit genre du Ministère de l'eau et de l'assainissement (octobre 2016)

Le décret n°2019-786 du 17 avril 2019 fixe les attributions du Ministre de l'Eau et de l'Assainissement qui prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

A ce titre :

- Il est responsable de l'approvisionnement en eau potable des populations en milieu rural, urbain et périurbain. Il est chargé de la réalisation, de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages hydrauliques ;
- Il est chargé de la définition et de l'application des politiques tarifaires en matière d'adduction d'eau potable. Il assure la tutelle de la Société nationale des Eaux du Sénégal (SONES), de la Société des Eaux (SDE) et de l'Office national des Forages ruraux (OFOR) ;
- Il assure la valorisation du potentiel hydrographique national et veille à la disponibilité en eau pour la satisfaction des besoins de l'agriculture, sur l'étendue du territoire national ;
- Il est chargé également de la réalisation et de la préservation du réseau hydrographique national.
- Il assure la tutelle de l'Office des Lacs et Cours d'eau (OLAC) ;
- Il est responsable de la politique de l'assainissement et en synergie avec le Ministre chargé de l'Hygiène publique, participe à la réalisation de réseaux de drainage des eaux de pluie et de la réalisation des aménagements y afférents ;
- Il s'assure de la réalisation et de l'entretien des équipements permettant la collecte, l'évacuation et le traitement des eaux usées et pluviales. A cet effet, il assure la tutelle de l'Office national de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) ; A ce titre, il veille à la collecte, au transport et au recyclage des déchets liquides domestiques et industriels ;
- Il coordonne la mise en œuvre des politiques et actions de prévention et de lutte contre les inondations

## 2.2. Cadre Organisationnel

Le décret n° 2019-910 du 15 Mai 2019 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères, définit l'organisation du Ministère ainsi qu'il suit :

1. Le Cabinet et ses services rattachés (Inspection interne et Bureau de la Communication et de la Documentation) ;
2. Le Secrétariat général et ses services rattachés (la Cellule de Passation des Marchés, la Cellule des Etudes et de la Planification, la Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi des Programmes, la Cellule nationale de suivi de l'OMVS-OMVG, la Cellule juridique, la Cellule Genre et le Bureau du courrier commun) ;
3. Les Directions nationales ainsi que la tutelle des établissements publics et le contrôle des sociétés nationales et des sociétés à participation publique. Les différentes directions du Ministère sont :
  - la Direction de l'Administration générale et de l'Equipement (DAGE) ;



- la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE);
  - la Direction de l’Hydraulique (DH);
  - la Direction de l’Assainissement (DA) ;
  - la Direction de la Prévention et de la Gestion des Inondations (DPGI).
4. Par ailleurs, le Ministre de l’Eau et de l’Assainissement assure le contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et sociétés à participation publique suivants :
- l’Office national de l’Assainissement du Sénégal (ONAS) ;
  - l’Office des Lacs et Cours d’Eau (OLAC);
  - l’Office des Forages ruraux (OFOR) ;
  - la Société nationale des Eaux du Sénégal (SONES).

Le décret n° 2018-1367 du 19 juillet 2018 portant organisation du Ministère a redéfini le cadre organisationnel en précisant les missions dévolues aux différentes structures avec, entre autres, les Directions techniques nationales (DH, DA, DGPRE) qui sont repositionnées dans les fonctions de formulation des stratégies, de planification et d’exercice de la tutelle administrative sur les structures autonomes. Ces derniers (SONES, ONAS, OLAC et OFOR) sont responsables de la mise en œuvre de toutes les opérations techniques inscrites dans les projets et programmes.

### 3. Contexte de l’action ministérielle

L’action ministérielle s’inscrit dans un contexte global de mutations profondes à toutes les échelles :

Au plan international, dans la cadre du nouvel agenda des 17 ODD lancé en 2016, l’eau et l’assainissement occupe la 6<sup>e</sup> place mais le premier rang au chapitre des priorités du Gouvernement. De ce point de vue, ses 8 cibles et ses 11 indicateurs font l’objet d’une attention particulière traduite par une Convention avec l’ANSD pour réaliser une étude globale qui a permis d’élaborer d’une bonne situation de référence (pour les indicateurs 6.1 et 6.2) nécessaire pour définir le cadre de mise en œuvre en adéquation avec les nouveaux critères de sécurité et de qualité de l’accès aux services d’eau et d’assainissement.

Cette situation de référence est complétée par le rapport GEMI sous l’égide de la FAO et de ONU Eau, une initiative globale qui a permis à certains pays partenaires de mettre en œuvre des plans d’actions et des outils afin de renseigner les indicateurs 6.3 à 6.6 de l’ODD 6. Cette démarche pilote a été inclusive et a permis de manière de mener les premières actions pour définir des méthodologies concertées de suivi du volet GIRE de l’ODD 6 ; ce qui permettra ainsi de fixer les modalités de définition complète du système sectoriel d’information et de suivi-évaluation orienté vers le monitoring des ODD.

Dans le même chapitre, Le Ministère a également validé en 2019 la première phase de l’étude TrackFin, avec l’appui de l’OMS, qui a permis au secteur de disposer de ses premiers comptes nationaux sur l’eau et l’assainissement.

Au plan national, le Ministère a participé activement dans le Cadre harmonisé de suivi des politiques publiques (CASE) à l'effort d'ajustement de sa politique sectorielle aux indicateurs ODD mais aussi aux exigences du PSE à travers notamment les axes II et III auxquels les interventions sectorielles sont rattachées.

Le nouveau décret portant organisation du Ministère pour une meilleure visibilité et le renforcement de l'efficacité et de l'efficience à l'aune desquelles sera mesurée la performance globale du secteur. C'est ainsi que l'ensemble des opérateurs d'Etat (Offices, agence et autres) ont signé des contrats de performance (CdP) de trois (03) ans sous la supervision de la Direction du Secteur Parapublic. Ces CdP se présentent sous forme de déclinaison triennale de Plans Stratégiques de Développement (PSD) élaborés sur des horizons quinquennaux.

Par ailleurs, les réformes sectorielles ont pour l'essentiel atteint une vitesse de croisière avec la généralisation en cours des DSP pour l'eau potable en milieu rural et la définition d'un nouveau cadre contractuel pour la gestion du service public de l'eau en milieu urbain qui va aboutir à la reprise du contrat d'affermage par un nouvel opérateur recruté par appel d'offres international.

Sous le même registre et en relation avec le Ministère des Finances et du Budget, le Ministère bénéficie d'un contrat de réforme sectorielle (CRS) décliné sous forme d'un Appui budgétaire sectoriel (ABS) dans la période 2018-2021 pour un montant global de 80 millions d'euros mobilisé par l'AFD et l'Union Européenne. Ce CRS contribue un tant soit peu à faire avancer les réformes majeures dans le secteur mais peine tout de même à influencer les performances budgétaires (mobilisation et exécution accrue des crédits) du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement ; ce qui ne favorise donc pas cette accélération voulue de l'atteinte de certains indicateurs institutionnels et techniques visant la gouvernance du secteur et l'accès durable des ménages aux services.

Enfin, le Ministère est partie prenante de l'élaboration des grandes politiques portées par la Cellule nationale de Lutte contre la Malnutrition ainsi que le Programme national d'Appui à la Sécurité alimentaire et la Résilience (PNASAR).

Toute cette dynamique de mutations est capitalisée dans la nouvelle LPSD 2016-2025 dont le cadre pluriannuel de mise en œuvre sera détaillé dans le prochain Programme sectoriel de Développement en cours d'élaboration. Ce nouveau programme prendra ainsi le relai du PEPAM en visant l'atteinte des ODD en 2030 en partant de la situation de référence globale du secteur au plan technique et institutionnel pour définir les cibles à atteindre et élaborer en conséquence un programme d'investissement chiffré.

#### 4. Orientations politiques sectorielles

Conformément à l'agenda pour l'atteinte des ODD, l'objectif global de développement visé par la nouvelle politique sectorielle sur la période 2016-2025, est de "contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable visant à garantir, à l'horizon 2030, l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement tout en assurant une gestion intégrée des ressources en eau". Cette politique sectorielle s'inscrit dans la nouvelle vision de développement déclinée dans le cadre du Plan Sénégal émergent (PSE) adopté en 2014 qui constitue désormais le seul et unique cadre fédérateur de toute intervention à l'échelle nationale. Le secteur est en train d'élaborer un Programme sectoriel de

Développement à l'horizon 2030 pour atteindre l'ODD6 avec des composantes Eau, Assainissement et Gestion intégrée des ressources en eau.

## 5. Objectifs de Développement 2016-2025

Pour le sous-secteur de l'Hydraulique il s'agira ; i) d'atteindre l'accès universel amélioré dès 2021, et l'accès universel sécurisé à l'horizon 2030. Pour le sous-secteur de l'Assainissement, les cibles sont définies de la manière suivante : ii) au moins 80% de taux d'accès amélioré à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, d'ici à 2025, et 100% de taux d'accès à des services gérés en toute sécurité d'ici à 2030 ; ii) le taux de défécation à l'air libre est nul en milieu urbain et atteint au plus 10% en milieu rural, d'ici à 2025 et iii) le taux de couverture en ouvrages d'assainissement fonctionnels au niveau des écoles et des structures de santé atteint au moins 90%, d'ici 2025.

Le Gouvernement rendra effective la gestion intégrée des ressources en eau à travers le suivi et la protection de la qualité des eaux et des écosystèmes, l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau ainsi que le renforcement du cadre institutionnel de la GIRE. Des performances intermédiaires importantes devront être atteintes d'ici 2021 pour être démontrées à la communauté internationale dans le cadre du Forum mondial de l'Eau (FME Dakar 2021) qui sera une occasion de faire un bilan partiel de l'agenda des ODD. Ceci est l'une des raisons majeures pour lesquelles le Sénégal ambitionne de mettre en place l'Initiative spéciale Dakar 2021 en vue d'accélérer le développement de l'accès aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement et démontrer à la communauté mondiale qu'il est possible d'atteindre l'ODD6 à travers une solidarité convergente pour éradiquer la pauvreté d'ici 2030.

Par ailleurs, Le Ministère est actuellement engagé dans un processus de réflexion et co-construction d'une approche holistique afin de mieux adresser la question du renforcement de la sécurité de l'eau pour les usages multiples. Ce qui permettra d'assurer une gestion durable des ressources en eau tout en valorisant au mieux les opportunités liées à l'économie circulaire centrée sur l'eau. En effet, même si notre pays dispose d'un potentiel important en matière de ressources hydriques avec des eaux de surface des bassins fluviaux totalisent un volume moyen de 24 milliards de m<sup>3</sup>/an dont 20,4 milliards pour le fleuve Sénégal ou encore des eaux souterraines dont les volumes sont évalués entre 410 et 583 milliards de m<sup>3</sup>, il n'en demeure pas moins que la pression augmente du fait des différents usages, de la pollution et les effets des changements climatiques. C'est pour ces différentes raisons que le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement a obtenu l'appui de la Banque mondiale pour mener une étude analytique sur une approche globale, à long terme et programmatique, centrée sur la gestion intégrée des ressources en eau et la sécurité en eau. L'étude permettra d'aider le triangle stratégique DTTC (Dakar, Thiès et Petite Côte) à assurer la durabilité de ses ressources en eau et de ses services liés à l'eau au-delà de 2030 et jusqu'en 2050 par le biais du développement d'une stratégie de sécurité de l'eau pour le Grand Dakar. Elle débouchera ainsi sur une plateforme d'investissement multisectorielle qui se présentera sous forme d'un projet structurant et transformateur pour atteindre l'efficacité maximale.

## 6. Présentation des stratégies sectorielles

Pour atteindre les objectifs des différents programmes, il s'agira :

Pour la gestion intégrée des ressources en eau : i) de renforcer le suivi qualitatif et quantitatif des ressources en eau ; ii) de rendre opérationnel le nouveau système de planification des ressources en eau ; iii) de renforcer le niveau de mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ; iv) de renforcer la protection des écosystèmes stratégiques en particulier celui du Lac de Guiers ; v) d'améliorer la maîtrise des eaux de surface.

Pour l'hydraulique rurale : i) accélérer la mise en œuvre des programmes d'investissement pour accroître l'accès à l'eau potable et corriger les disparités en milieu rural ; ii) mettre en œuvre les investissements de sécurisation de l'accès et d'amélioration de la qualité de l'eau ; iii) rendre opérationnelles les délégations de service public en milieu rural ; iv) de développer des systèmes efficaces de gestion du patrimoine et de contrôle d'exploitation.

Pour l'hydraulique urbaine : i) d'accélérer la mise en œuvre des projets structurants pour accroître la production, sécuriser les investissements et renforcer la distribution pour améliorer l'accès durable aux services ; ii) d'assurer une gestion efficace des programmes d'urgence pour éviter les déficits de production pouvant occasionner des pénuries d'eau au niveau de l'agglomération dakaroise ; iii) de mettre en place le programme de renforcement des centres déficitaires (villes mono-forages) pour éviter les déficits de production, et iv) de renforcer le programme de branchements sociaux.

Pour l'assainissement rural : i) d'accélérer la mise en œuvre de l'approche Sanitation marketing en cours de mise en œuvre pour accompagner les ménages à se doter d'ouvrages d'assainissement ; ii) d'accélérer les investissements subventionnés pour renforcer l'accès aux services sécurisés d'assainissement, en particulier pour les ménages démunis et iii) de renforcer les campagnes de communication pour le changement de comportement.

Pour l'assainissement urbain : i) de finaliser les projets d'assainissement dans les villes secondaires ; ii) de mettre en place des infrastructures et du cadre de gestion de l'assainissement industriel ; iii) de développer à l'échelle l'assainissement autonome tout en renforçant les initiatives de restructuration du marché des boues de vidange ; iv) de remettre à niveau les réseaux d'assainissement surtout dans la partie urbaine de Dakar ; v) de mettre en œuvre les résultats des études de financement durable de l'assainissement urbain et vi) de renforcer l'implication du secteur privé dans la gestion des installations d'assainissement des eaux usées en vue d'une délégation de service.

Le cadre de performance du DPPD sur lequel le budget est accroché est le document de planification opérationnel de la mission du Ministère ainsi formulée dans la LPSD 2016-2021 : promouvoir, d'une manière durable et équitable, la gestion intégrée des ressources en eau ainsi que l'accès universel à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement adéquats.

Cette mission est traduite en un objectif de développement qui consiste à « contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable visant à garantir, à l'horizon 2030,

l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement tout en assurant une gestion intégrée des ressources en eau". Cet objectif de développement se décline en quatre objectifs ministériels spécifiques :

- OS1 : mettre en place une gouvernance transparente et performante du secteur de l'eau et de l'assainissement dans une approche institutionnalisée de la gestion axée sur les résultats ;
- OS2 : renforcer le cadre institutionnel et opérationnel de la gestion intégrée des ressources en eau en vue de la satisfaction durable des besoins liés à tous les usages ;
- OS3 : atteindre l'accès universel à l'eau potable, d'ici 2025, à travers la réalisation et le renforcement des infrastructures et en assurant la qualité et l'équité dans la fourniture du service public de l'eau ;
- OS4 : améliorer, d'ici 2025, l'accès durable et sécurisé à l'assainissement à travers la mise en place des investissements et des services nécessaires pour assurer une gestion adéquate des eaux usées, des excréta et des eaux pluviales.

Ces OS sont respectivement opérationnalisés dans le DPPD les quatre programmes suivants :

- le Programme de Coordination et de Gestion administrative (PCGA), programme-support de pilotage pour la supervision et la gestion du Ministère ;
- le Programme « Gestion intégrée des ressources en eau » (PGIRE) ;
- le Programme d'«Accès à l'eau potable» (PAEP) ;
- le Programme d'«Assainissement et de gestion des eaux pluviales» (PAGEP).

## 7. Le Cadre de performances sectorielles

Tableau 1 : Cadre de Performances 2020-2022

PROG	OBJECT SPEC	RESULTATS	INDICATEURS	Cibles					FICHE INDICATEURS	
				REF	2018	2019	2020	2021	2022	Sources de données
PCGA	Mettre en place une gouvernance transparente et performante du secteur de l'eau et de l'assainissement dans une approche institutionnalisée de la GAR	Le budget du MEA est mobilisé de manière efficace	Taux d'engagement du budget	85%	95%	97%	98%	98%	SIGFIP	DAGE CPCSP
		Les allocations budgétaires du Ministère sont renforcées	Evolution des ressources internes hors dépenses de personnel	+31%	-37%	+84%	+10%	+10%		DAGE CPCSP
		Le nouveau Code de l'Eau est adopté	Révision du Code de l'Eau	Non	Oui	Oui				DGPRE
		La régulation sectorielle est opérationnelle	Mise en place d'un mécanisme de régulation sectorielle	Non	Non	Non	Oui			CPCSP
		Les délégations de service public pour l'eau potable en milieu rural sont opérationnelles	Nombre de délégations de service publics opérationnelles	01	05	07	08			OFOR
		Les MP sont passés à bonne date	Délai moyen de passation des marchés	120 j	120 j	120 j	120j		SYGMAP	CPM
		Les réformes institutionnelles sont mises en œuvre	Validation d'un nouveau cadre institutionnel pour la gestion du SPEPA en milieu urbain	Non	Oui	Oui	Oui		Journal officiel	CPCSP
	Le Genre est intégré dans l'organigramme	Intégration de la Cellule Genre dans l'organigramme	Non	Oui	Oui	Oui		Décret	CPCSP CG	
PGIRE	Renforcer le cadre institutionnel et opérationnel de la gestion intégrée des ressources en eau en vue de la satisfaction durable des	La gestion des RE et des ouvrages est améliorée	Nombre de PGRE réalisés	8	12	18	22	28	Rapports	DGPRE
			Nombre de PRSE	2	6	9	12	13	Rapport d'activités	CPCSP
			Nombre de SDAGE réalisés		1	2	2		Rapports DGPRE	DGPRE
			Nombre de séances de concertation tenues	4	12	20	25	30	Rapports DGPRE	DGPRE
			Degré de MO de la GIRE (0-100)	53,3	54	55	60	65	RAC	DGPRE
			Les réserves stratégiques en eau du Lac de	Volume d'eau sécurisée dispo (LG)	1,4	1,6	1,7	1,9	2,3	Rapport OLAC



ents et des services nécessaires pour assurer une gestion adéquate des eaux usées, des excréments et des eaux pluviales.	L'accès aux systèmes d'assainissement est renforcé en milieu rural	Taux d'accès global à l'assainissement en milieu rural	38,7%	43%	45%	47%	49%	Enquêtes ménages; Rapports CR, Rapports d'opérations	<b>ANSD DA ONAS CPCSP</b>
		Nombre cumulé de nouvelles latrines familiales		20 000	45 000	75 000	100.000		<b>DA ONAS</b>
	L'assainissement est assuré en milieu urbain	Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain	60,2%	65,8%	67,1%			Rapport annuel ONAS	<b>ONAS</b>
		Nombre de nouveaux branchements à l'égout		30 000	40 000	65 000	85.000		<b>ONAS</b>
	Les eaux usées sont épurées de manière efficace	Taux de traitement en milieu urbain	51,7%	55,5%	61,1%	63%	70%	Rapport annuel ONAS	<b>ONAS</b>
		Taux de dépollution en milieu urbain	36,7%	39,4%	43,4	45%	47%	Rapport annuel ONAS	<b>ONAS</b>



## 8. Programmation triennale des dépenses

Les crédits alloués au Ministère de l'Eau et de l'Assainissement dans la période 2020-2022 sont arrêtés au montant global de 592 226 980 926 FCFA comprenant à la fois les ressources internes et externes. Ces ressources permettront ainsi de mettre en œuvre une bonne partie du programme d'actions prioritaires aligné sur la deuxième phase du PSE 2019-2023. Ces crédits sont évalués à 113 329 743 144 FCFA pour l'année 2020, 259 530 397 543 FCFA pour l'année 2021 et 219 366 840 240 FCFA pour l'année 2022.

Dans cette programmation, les dépenses d'investissement (investissements exécutés par l'Etat et transferts en capital) représentent 96,6% des allocations totales confirmant ainsi l'orientation constante du Ministère vers des réalisations qui vont contribuer directement à l'amélioration des conditions de vie des ménages. Les dépenses ordinaires représentent ainsi seulement 3% avec des dépenses de personnel qui sont plafonnées à 0,4% des allocations totales sur la période.

Tableau 2 : Programmation budgétaire triennale par catégories de dépenses

Nature économique	2 020	2 021	2 022	TOTAL
Biens et services	470 349 257	518 768 000	518 767 999	1 507 885 256
Dépenses de Personel	796 628 530	812 561 101	828 812 323	2 438 001 953
Transferts Courants	5 948 432 000	6 218 979 999	4 218 979 998	16 386 391 997
Investissement exécutés par l'Etat	66 354 339 608	206 642 943 039	172 977 683 960	445 974 966 607
Transferts en capital	39 759 993 749	45 337 145 404	40 822 595 960	125 919 735 113
	<b>113 329 743 144</b>	<b>259 530 397 543</b>	<b>219 366 840 240</b>	<b>592 226 980 926</b>

Les allocations sur la période triennale sont réparties entre le Programme Coordination et Gestion Administrative - PCGA (6 387 626 508 FCFA) soit 1%, le Programme d'Accès à l'Eau Potable - PAEP (333 011 579 791 FCFA) soit 56%, le Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau - PGIRE (36 506 110 975 FCFA) soit 6% et enfin le Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales - PAGEP (216 321 663 653 FCFA) avec 37%.

Les allocations pour l'année 2020 suivent presque les mêmes tendances et sont réparties entre le Programme Coordination et Gestion administrative - PCGA (2 411 417 628 FCFA) soit 2%, le Programme d'Accès à l'Eau potable - PAEP (57 686 556 990 FCFA) soit 51%, le Programme de Gestion intégrée des Ressources en Eau - PGIRE (11 229 894 228 FCFA) soit 10% et enfin le Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux pluviales - PAGEP (42 001 874 298 FCFA) avec 37%.

La dotation budgétaire au titre de l'année 2020 est répartie entre les ressources de l'Etat qui se chiffrent à 48 516 612 510 FCFA (soient 43%) et les contributions des partenaires techniques et financiers évaluées à 64 813 130 634 FCFA (57% de l'allocation). Le détail de la répartition de cette répartition pour l'année 2020 est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Prévisions budgétaires 2020 par programmes, nature économique et source

PROG	Nature Economique	2020		TOTAL	%
		ETAT	PTF		
PCGA	Biens et services	202 975 028	-	202 975 028	2%
	Dépenses de Personnel	268 442 600	-	268 442 600	
	Transferts Courants	1 940 000 000	-	1 940 000 000	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 411 417 628</b>	<b>-</b>	<b>2 411 417 628</b>	
PAEP	Biens et services	133 894 081	-	133 894 081	51%
	Dépenses de Personnel	190 046 532	-	190 046 532	
	Investissement exécutés par l'Etat	269 208 974	34 798 630 634	35 067 839 608	
	Transferts Courants	1 697 000 000	-	1 697 000 000	
	Transferts en capital	20 597 776 769	-	20 597 776 769	
	<b>TOTAL</b>	<b>22 887 926 356</b>	<b>34 798 630 634</b>	<b>57 686 556 990</b>	
PAGEP	Biens et services	101 245 840	-	101 245 840	37%
	Dépenses de Personnel	225 543 412	-	225 543 412	
	Investissement exécutés par l'Etat	1 087 000 000	27 564 500 000	28 651 500 000	
	Transferts en capital	13 023 585 046	-	13 023 585 046	
	<b>TOTAL</b>	<b>14 437 374 298</b>	<b>27 564 500 000</b>	<b>42 001 874 298</b>	
PGIRE	Biens et services	32 234 308	-	32 234 308	10%
	Dépenses de Personnel	112 595 986	-	112 595 986	
	Investissement exécutés par l'Etat	185 000 000	2 450 000 000	2 635 000 000	
	Transferts Courants	2 511 432 000	-	2 511 432 000	
	Transferts en capital	5 938 631 934	-	5 938 631 934	
	<b>TOTAL</b>	<b>8 779 894 228</b>	<b>2 450 000 000</b>	<b>11 229 894 228</b>	
<b>Total général</b>		<b>48 516 612 510</b>	<b>64 813 130 634</b>	<b>113 329 743 144</b>	<b>100%</b>

Tableau 4 : Programmation budgétaire triennale par programmes et catégories de dépenses

	Libellés	2 020	2 021	2 022	TOTAL
<b>Pilotage, Coordination et Gestion Administrative</b>	Biens et services	202 975 028	244 700 000	244 700 000	692 375 028
	Dépenses de Personel	268 442 600	273 811 452	279 287 681	821 541 733
	Transferts Courants	1 940 000 000	1 747 916 475	1 185 793 272	4 873 709 747
		<b>2 411 417 628</b>	<b>2 266 427 927</b>	<b>1 709 780 953</b>	<b>6 387 626 508</b>
<b>Programme d'Accès à l'Eau Potable</b>	Biens et services	133 894 081	113 750 000	113 749 999	361 394 080
	Dépenses de Personel	190 046 532	193 847 463	197 724 412	581 618 407
	Investissement exécutés par l'Etat	35 067 839 608	118 829 258 290	111 281 364 032	265 178 461 930
	Transferts Courants	1 497 000 000	1 422 609 796	965 103 969	3 884 713 765
	Transferts en capital	20 797 776 769	29 190 047 044	13 017 567 796	63 005 391 609
		<b>57 686 556 990</b>	<b>149 749 512 593</b>	<b>125 575 510 208</b>	<b>333 011 579 791</b>
<b>Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales</b>	Biens et services	101 245 840	81 600 000	81 600 000	264 445 840
	Dépenses de Personel	225 543 412	230 054 280	234 655 366	690 253 058
	Investissement exécutés par l'Etat	28 651 500 000	80 678 912 891	54 242 545 423	163 572 958 314
	Transferts en capital	13 023 585 046	13 726 870 223	25 043 551 172	51 794 006 441
		<b>42 001 874 298</b>	<b>94 717 437 394</b>	<b>79 602 351 961</b>	<b>216 321 663 653</b>
<b>Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau</b>	Biens et services	32 234 308	78 718 000	78 718 000	189 670 308
	Dépenses de Personel	112 595 986	114 847 906	117 144 864	344 588 756
	Investissement exécutés par l'Etat	2 635 000 000	7 134 771 858	7 453 774 505	17 223 546 363
	Transferts Courants	2 511 432 000	3 048 453 728	2 068 082 757	7 627 968 485
	Transferts en capital	5 938 631 934	2 420 228 137	2 761 476 992	11 120 337 063
		<b>11 229 894 228</b>	<b>12 797 019 629</b>	<b>12 479 197 118</b>	<b>36 506 110 975</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>113 329 743 144</b>	<b>259 530 397 543</b>	<b>219 366 840 240</b>	<b>592 226 980 926</b>

Pour l'année 2020, pour des crédits de paiement chiffrés à 113 329 743 144 FCFA, les autorisations d'engagement sont évaluées 1 053 955 504 323 FCFA. En effet, le secteur est engagé dans la conception et la mise en œuvre de projets bien structurants de très grande envergure avec un potentiel transformateur très important et nécessitant également des ressources financières non négligeables. C'est le cas des projets de l'hydraulique urbaine (troisième usine de traitement d'eau de Keur Momar SARR – KMS 3 ou l'unité de dessalement d'eau de mer, PSDAK, entre autres) qui totalisent plus de 430 milliards FCFA alors que l'Hydraulique rurale n'est pas à moins de 100 milliards au vu des conventions de financement signées et des dotations budgétaires de l'Etat.

Tableau 5 : Programmation budgétaire 2020 en AE-CP par programmes et par catégories de dépenses

Programmes	Nature Economique	2020	
		AE	CP
PCGA	Biens et services	-	202 975 028
	Dépenses de Personnel	-	268 442 600
	Transferts Courants	-	1 940 000 000
	<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>2 411 417 628</b>
PAEP	Biens et services	-	133 894 081
	Dépenses de Personnel	-	190 046 532
	Investissement exécutés par l'Etat	514 022 040 174	35 067 839 608
	Transferts Courants	-	1 697 000 000
	Transferts en capital	20 597 776 769	20 597 776 769
	<b>TOTAL</b>	<b>534 619 816 943</b>	<b>57 686 556 990</b>
PAGEP	Biens et services	-	101 245 840
	Dépenses de Personnel	-	225 543 412
	Investissement exécutés par l'Etat	218 851 545 000	28 651 500 000
	Transferts en capital	13 023 585 046	13 023 585 046
	<b>TOTAL</b>	<b>231 875 130 046</b>	<b>42 001 874 298</b>
PGIRE	Biens et services	-	32 234 308
	Dépenses de Personnel	-	112 595 986
	Investissement exécutés par l'Etat	281 821 925 400	2 635 000 000
	Transferts Courants	-	2 511 432 000
	Transferts en capital	5 638 631 934	5 938 631 934
	<b>TOTAL</b>	<b>287 460 557 334</b>	<b>11 229 894 228</b>
	<b>Total général</b>	<b>1 053 955 504 323</b>	<b>113 329 743 144</b>

Au niveau du sous-secteur de l'Assainissement, le constat est le même avec des ressources importantes mobilisées de plus de 230 milliards FCFA pour la mise en œuvre de projets phares tels que le Projet d'assainissement du Nord de la ville de Dakar, le projet de dépollution de la Baie de Hann, le Projet d'assainissement de la Corniche Ouest, entre autres. De plus, les travaux d'assainissement des villes de l'intérieur notamment Kaolack, Louga, Saint Louis, Matam Ziguinchor sont également concernés. Pour le sous-secteur de l'Assainissement rural, à travers la composante Assainissement du PEAMIR, plus de 25 milliards FCFA sont mobilisées en vue de réaliser au moins 100.000 latrines familiales dans les régions de la Zone Centre du pays.

En matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, l'Office du Lac de Guiers, devenu Office des Lacs et Cours d'Eau avec la loi 2017-17 du 05 avril 2017, a développé un grand programme d'investissement articulé autour de la maîtrise de l'eau à travers la mobilisation massive de ressources en eau de surface pour soutenir le développement économique.

L'un des plus grands chantiers du Ministère en matière de gestion des ressources en eau dans le cadre du PAP 2 du PSE est celui de la réalisation du Projet de Renforcement de la Résilience des Ecosystèmes du Ferlo (PREFERLO). Ce dernier, d'un coût global de près de 250 milliards FCFA, vise à valoriser les 11 milliards de m<sup>3</sup> en moyenne d'eau douce rejetées chaque année vers la mer à partir du fleuve Sénégal par les lâchers du barrage de Diama.

A travers ce projet, ces importantes pertes d'eaux douces seront transférées jusqu'au bas Ferlo en transitant par le Lac de Guiers.

Cette programmation devrait connaître des évolutions compte tenu des nouvelles ressources mobilisables dont les accords de financement pourraient se concrétiser en 2020 au regard de leur niveau d'instruction très avancé. En effet, dans la perspective de l'organisation du prochain Forum Mondial de l'Eau prévu en mars 2021 à Dakar, des engagements sont attendus des partenaires afin de mobiliser en urgence des ressources financières importantes pour mettre en œuvre des projets rentrant dans le cadre de l'Initiative FME Dakar 2021.

## 9. Programmation budgétaire en AE-CP des projets d'investissement

Tableau 6 : Programmation budgétaire triennale en AE-CP par programmes et par catégories de dépenses

PROG	PROJETS	2020				2021				2022			
		PTF		ETAT		PTF		ETAT		PTF		ETAT	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau	ETUDES TECHNIQUES DE RECENSEMENT ET D'AMENAGEMENT DES LACS ET COURS D'EAU	-	-	300 000 000	300 000 000	-	-	150 000 000	150 000 000	-	-	150 000 000	150 000 000
	MAITRISE DES EAUX DE SURFACE ET DE RUISSELLEMENTS DES PETITS BASSINS VERSANTS	-	-	250 000 000	250 000 000	-	-	300 000 000	300 000 000	-	-	350 000 000	350 000 000
	P.GIRE II/OMYS	32 000 000 000	1 250 000 000	707 223 300	707 223 300	-	-	-	-	-	-	-	-
	PREFELAG	-	-	215 000 000	215 000 000	-	-	300 000 000	300 000 000	-	-	-	-
	PROJET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT AUTOUR DU LAC DE GUIERS	-	-	300 000 000	300 000 000	-	-	200 000 000	200 000 000	-	-	200 000 000	200 000 000
	PROJET D'AMELIORATION DE LA MOBILISATION DES EAUX RENOUVELABLES DANS LES BASSINS VERSANTS DU BAOBALONG			350 000 000	350 000 000	8 712 500 000	8 712 500 000	1 000 000 000	1 000 000 000		4 920 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
	PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES ECOSYSTEMES DANS LE FERLO / PREFERLO	246 500 000 000	1 000 000 000	400 000 000	400 000 000	-	3 000 000 000	500 000 000	500 000 000	-	6 500 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
	PROTECTION DE LA LANGUE DE BARBARIE	-	-	2 916 408 634	2 916 408 634	-	-	1 000 000 000	1 000 000 000	-	-	1 000 000 000	1 000 000 000
	PROJET ACQUISITION EQUIPEMENTS ENTRETIEN LACS ET COURS D'EAU			200 000 000	200 000 000								
PROJET DE VALORISATION DU TYPHA	3 136 925 400	200 000 000	300 000 000	300 000 000		500 000 000				800 000 000			
<b>TOT PI</b>		<b>281 636 925 400</b>	<b>2 450 000 000</b>	<b>5 938 631 934</b>	<b>5 938 631 934</b>	<b>8 712 500 000</b>	<b>12 212 500 000</b>	<b>3 450 000 000</b>	<b>3 450 000 000</b>	<b>0</b>	<b>12 220 000 000</b>	<b>3 700 000 000</b>	<b>3 700 000 000</b>

Programme d'Accès à l'Eau Potable	INITIATIVE WASH 2021 ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT	-	-	-	-	12 250 000 000	4 250 000 000	-	-	-	8 000 000 000	-	-
	PROGRAMME D'ADDUCTION D'EAU POTABLE A KEDOUGOU ET A FOUNDIOUGNE	-		1 020 575 025	1 020 575 025	-	-	4 700 000 000	4 700 000 000	-	-	-	-
	PROGRAMME DE REALISATION DE 300 FORAGES	-	-	400 000 000	400 000 000	-	-	500 000 000	500 000 000	-	-	500 000 000	500 000 000
	PROGRAMME D'URGENCE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE A DAKAR	-	-	2 080 201 744	2 080 201 744	-	-	2 100 000 000	2 100 000 000	-	-	-	-
	PROGRAMME SPECIALE D'AMELIORATION DE LA DESSERTTE EN EAU POTABLE DE DAKAR ET D'AUTRES LOCALITES (PSDAK)	-	-	6 450 000 000	6 450 000 000	-	-	6 000 000 000	6 000 000 000	-	-	2 900 000 000	2 900 000 000
	PROJET ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE TOUBA	-	-	300 000 000	300 000 000	-	-	2 000 000 000	2 000 000 000	-	-	2 900 000 000	2 900 000 000
	PROJET BID-UEMOA D'HYDRAULIQUE RURALE ET D'ASSAINISSEMENT	6 285 000 000	2 286 000 000	400 000 000	400 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-
	PROJET D'ACCES DURABLE A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT G2G/USAID	5 000 000 000	612 538 650	225 000 000	225 000 000	-	930 598 500	200 000 000	200 000 000	-	880 598 500	200 000 000	200 000 000
	PROJET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DES ILES DE LA BASSE CASAMANCE	4 515 000 000	1 224 000 000	317 000 000	317 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-
	PROJET D'APPUI A L'OFFICE DES FORAGES RURAUX	-	-	600 000 000	600 000 000	-	-	800 000 000	800 000 000	-	-	800 000 000	800 000 000
	PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE TROISIEME USINE DE TRAITEMENT D'EAU A KEUR MOMAR SARR ET SES RENFORCEMENTS EN AVAL (KMS3)	266 184 000 000	15 800 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	-	90 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000	-	70 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
	Projet de Realisation d'Infrastructures d'AEP rural	-	-	800 000 000	800 000 000	-	-	800 000 000	800 000 000	-	-	800 000 000	800 000 000
	PROJET DE REALISATION D'UNE UNITE DESSALEMENT EAU DE MER	137 000 000 000	4 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	-	-	3 498 000 000	3 498 000 000	-	-	3 000 000 000	3 000 000 000
	PROJET SECTORIEL EAU ET ASSAINISSEMENT	18 768 831 200	2 737 530 000	1 455 000 000	1 455 000 000	-	9 111 700 000	1 000 000 000	1 000 000 000	-	-	-	-
	RENOUVELLEMENT DES ANCIENS FORAGES	-	-	1 550 000 000	1 550 000 000	-	-	500 000 000	500 000 000	-	-	500 000 000	500 000 000
	PEPAM-UNION EUROPEENNE	18 000 000 000	4 138 561 984	46 208 974	46 208 974								
	mélioration des Services EPA Rural (PASEPAR)												
	PROJET EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN (PEAMU)	58 000 000 000	4 000 000 000					7 000 000 000					
<b>TOTP2</b>	<b>513 752 831 200</b>	<b>34 798 630 634</b>	<b>20 643 985 743</b>	<b>20 643 985 743</b>	<b>12 250 000 000</b>	<b>111 292 298 500</b>	<b>26 098 000 000</b>	<b>26 098 000 000</b>	<b>0</b>	<b>78 880 598 500</b>	<b>14 600 000 000</b>	<b>14 600 000 000</b>	

Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	ASSAINISSEMENT RURAL	-	-	550 000 000	550 000 000	-	-	700 000 000	700 000 000	-	-	800 000 000	800 000 000
	PROGRAMME DECENNAL DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS-PHASE D'URGENCE : VOLET GESTION DES EAUX PLOUVIALES	-	-	2 000 000 000	2 000 000 000	-	-	2 000 000 000	2 000 000 000	-	-	1 634 000 000	1 634 000 000
	PROGRAMME ETUDES TECHNIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES- ASSAINISSEMENT	-	-	200 000 000	200 000 000	-	-	350 000 000	350 000 000	-	-	-	-
	PROJET DE DEPOLLUTION DE LA BAIE DE HANN	34 437 000 000	7 755 000 000	545 000 000	545 000 000	-	-	4 000 000 000	4 000 000 000	-	-	2 000 000 000	2 000 000 000
	PROJET D'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT	-	-	150 000 000	150 000 000	-	-	450 000 000	450 000 000	-	-	-	-
	PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA CORNICHE OUEST	5 000 000 000	900 000 000	250 000 000	250 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-
	PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA ZONE NORD DE DAKAR	38 052 054 000	4 200 000 000	150 000 000	150 000 000	-	-	1 500 000 000	1 500 000 000	-	-	800 000 000	800 000 000
	PROJET D'ASSAINISSEMENT DE L'ILE DE SAINT-LOUIS	8 050 491 000	2 700 000 000	200 000 000	200 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-
	PROJET D'ASSAINISSEMENT DES 10 VILLES	54 710 000 000	2 000 000 000	150 000 000	150 000 000	-	-	1 500 000 000	1 500 000 000	-	-	4 000 000 000	4 000 000 000
	PROJET D'ASSAINISSEMENT DES CENTRES URBAINS			4 678 585 046	4 678 585 046	-	-	900 000 000	900 000 000	-	-	900 000 000	900 000 000
	PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE MEDINA BAYE	-	-	300 000 000	300 000 000	-	-	400 000 000	400 000 000	-	-	200 000 000	200 000 000
	PROJET D'ASSAINISSEMENT DES VILLES RELIGIEUSES	-	-	250 000 000	250 000 000	-	-	250 000 000	250 000 000	-	-	250 000 000	250 000 000
	PROJET OPERATIONS HIVERNALES	-	-	1 000 000 000	1 000 000 000	-	-	1 300 000 000	1 300 000 000	-	-	2 000 000 000	2 000 000 000
	REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	-	-	500 000 000	500 000 000	-	-	800 000 000	800 000 000	-	-	300 000 000	300 000 000
	REHABILITATION STEP	-	-	200 000 000	200 000 000	-	-	350 000 000	350 000 000	-	-	200 000 000	200 000 000
	TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	-	-	900 000 000	900 000 000	-	-	1 000 000 000	1 000 000 000	-	-	-	-
	PROJET DE GESTION INTEGREE DES INONDATIONS (PGIIS)			87 000 000	87 000 000			87 000 000	87 000 000			87 000 000	87 000 000
	LUTTE CONTRE LES INONDATIONS / Matrice Actions Prioritaires (MAP)			1 000 000 000	1 000 000 000			1 000 000 000	1 000 000 000			1 000 000 000	1 000 000 000
	PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE KAFFRINE			500 000 000	500 000 000								
	ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE SEDHIOU			500 000 000	500 000 000								
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE FATICK			200 000 000	200 000 000									
PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA CITE SOLEIL ET ENVIRON			300 000 000	300 000 000									
PROJET EAU ET ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL (PEAMIR)	70 515 000 000	6 000 000 000					30 000 000 000				13 000 000 000		
<b>TOTP3</b>	<b>210 764 545 000</b>	<b>23 555 000 000</b>	<b>14 610 585 046</b>	<b>14 610 585 046</b>	<b>0</b>	<b>30 000 000 000</b>	<b>16 587 000 000</b>	<b>16 587 000 000</b>	<b>0</b>	<b>13 000 000 000</b>	<b>14 171 000 000</b>	<b>14 171 000 000</b>	
<b>Total général</b>	<b>1 006 154 301 600</b>	<b>60 803 630 634</b>	<b>41 193 202 723</b>	<b>41 193 202 723</b>	<b>20 962 500 000</b>	<b>153 504 798 500</b>	<b>46 135 000 000</b>	<b>46 135 000 000</b>	<b>0</b>	<b>104 100 598 500</b>	<b>32 471 000 000</b>	<b>32 471 000 000</b>	



## 10. Conclusion

Dans une perspective de gestion axée sur les résultats et de contrôle des performances dans l'exécution, la conception et l'implémentation du dispositif de suivi-évaluation de la politique sectorielle sera adossée sur une compilation des données de chaque projet annuel de performance (PAP) qui devra être décliné en détails suivant un Plan de Travail Trimestriel (PTA) qui précisera le rythme de consommation des ressources financières (plan de décaissement) ainsi que la délivrance des produits et résultats en termes de cibles des indicateurs sous forme de cadre de mesure du rendement (CMR). Les PTA de chaque PAP feront ensuite l'objet d'un suivi trimestriel et d'une évaluation annuelle à travers notamment le Rapport Annuel de Performances (RAP).

### 10.1. Dispositif sectoriel de suivi opérationnel

Le dispositif sectoriel de suivi sera piloté par la Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi des Programmes (CPCSP). La Cellule va animer tout le système de suivi en relation avec les Responsables de programme lesquels vont s'appuyer sur des points focaux dédiés chargés de la collecte, de la saisie et du traitement des données à travers la plateforme SIGIF qui dispose des différents modules (paramètres, saisie budgétaire, exécution budgétaire).

A la fin de chaque trimestre, les Responsables de programme seront ainsi chargés de remonter toutes les données de suivi ; ce qui permettra ainsi à la CPCSP de pouvoir les consolider et éditer un rapport trimestriel de synthèse au plan ministériel afin d'assurer un suivi efficace de l'avancement des différents PAP.

### 10.2. Evaluation de la performance

La capitalisation des données du suivi trimestriel servira de base à l'évaluation de la performance annuelle du MEA qui se traduira par la production d'un RAP en début de l'année n+1. Ces performances devront être analysées en termes de conformités et/ou d'écarts entre les prévisions et les réalisations en prenant en compte le respect des calendriers d'exécution, le degré d'atteinte des cibles des indicateurs, le niveau de consommation des ressources financières allouées et en fournissant les explications claires et objectives pour expliquer les résultats atteints.

### 10.3. Système d'information sectoriel

Le travail de programmation et de suivi budgétaire est globalement systématisé dans le cadre du SIGIF piloté par le Ministère des Finances et du Budget et qui permet de formater les données et les processus. Au niveau sectoriel, le système d'information s'est aussi enrichi de la plateforme web accessible SenWSIS à travers laquelle toutes les données relatives aux indicateurs, aux prévisions budgétaires, à leurs métadonnées et aux cibles seront implantées dans ce dernier qui sera périodiquement mis à jour et alimenté par les Responsables de programme.

## 11. Annexes : Projets Annuels de Performances

- P1 - Programme de Gestion intégrée des Ressources en Eau (PAEP)
- P2 - Programme d'Accès à l'Eau potable (PAEP)
- P3 - Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux pluviales (PAGEP)
- P4 - Programme Coordination et Gestion administrative (PCGA)

## 12. Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau

### 12.1. Présentation du Programme

Le Programme de Gestion intégrée des Ressources en Eau (PGIRE) met en œuvre la stratégie de mise en œuvre de la GIRE, adossée au PAGIRE dont la première phase a été réalisée dans la période 2007-2015 et la seconde a été validée en 2019. Le PAGIRE 2 vise l'horizon en s'alignant sur la feuille de route pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

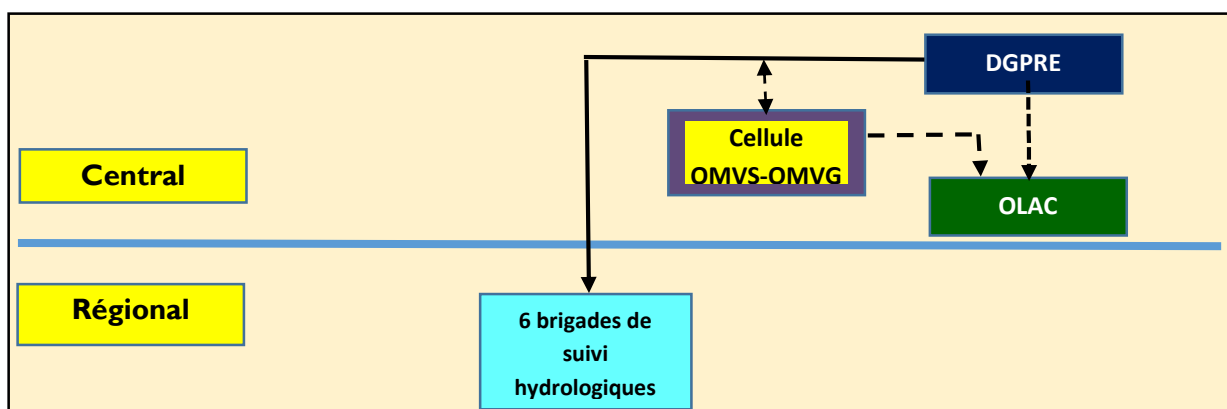
Ce programme capitalise également les orientations de la stratégie nationale d'amélioration de la qualité de l'eau dans un contexte aussi marqué par la révision du Code de l'Eau.

Ce programme qui vise à « Renforcer le cadre institutionnel et opérationnel de la gestion intégrée des ressources en eau en vue de la satisfaction durable des besoins liés à tous les usages » se divise en trois actions :

- Une action de coordination qui agrège, entre autres, les dépenses ordinaires autorisées à la DGPRE au titre de son fonctionnement, les subventions de transfert courant allouées à l'OLAC (Office des Lacs et Cours d'eau), à la Cellule nationale OMVS-OMVG et aux Organismes de bassin (OMVS/OMVG) ;
- Une action de gestion des eaux de surface portée par l'OLAC ainsi que la DGPRE en matière de développement de la GIRE au plan national ;
- Une action de gestion des bassins transfrontaliers qui regroupe les opérations mises en œuvre au sein de l'OMVS et l'OMVG.

### 12.2. Cartographie administrative du programme

Le Programme de Gestion intégrée des Ressources en Eau (PGIRE) comporte les opérations de mises en œuvre par : i) la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) structure du MEA et chargée de conduire les études relatives aux ouvrages hydrauliques, à la connaissance de la ressource, au suivi des nappes et cours d'eau grâce au réseau de mesures (stations piézométriques et hydrométriques) ; ii) l'Office des Lacs et Cours d'Eau (OLAC), structure autonome qui a pour mission principale de gérer l'ensemble du réseau hydrographique national et (iii) les organismes de bassins (OMVS-OMVG) chargés de la mise en œuvre de la politique de l'Etat relative à la gestion des bassins transfrontaliers.



### 12.3. Objectifs opérationnels du programme

Le programme vise les objectifs annuels suivants :

- renforcer le système national de planification des ressources en eau ainsi que les dispositifs de production et de gestion des connaissances sur l'eau ;
- renforcer la mobilisation, la protection et la valorisation des ressources en eau afin d'améliorer la disponibilité de l'eau pour les usages multiples ;
- contribuer au renforcement de la gouvernance ainsi que des performances opérationnelles des institutions nationales et régionales chargées de la gestion des bassins transfrontaliers.

### 12.4. Stratégie opérationnelle du programme

La mise en œuvre du programme repose sur les stratégies opérationnelles suivantes :

- accélérer la mise en œuvre du système de planification et de surveillance des ressources en eau à travers le bouclage des études stratégiques ainsi que le renforcement du réseau piézométrique à l'échelle nationale ;
- renforcer la protection et la valorisation des ressources en eau de ruissellement et de surface, des côtes ainsi que des écosystèmes vulnérables pour le développement de l'accès durable à l'eau potable et la promotion d'activités productives ;
- accélérer la mise en œuvre des projets d'infrastructures régionales en vue de favoriser la mobilisation des ressources en eau pour des usages multiples (transport, production et distribution d'énergie hydroélectrique, développement agricole, etc.) tout en renforçant la gouvernance des organismes de gestion des bassins.

### 12.5. Cadre de performances du programme

ACTIONS	OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	Cible 2020
COORDINATION DU PGIRE	Améliorer le cadre de gouvernance des ressources en eau	La politique de gestion intégrée des ressources en eau est mise en œuvre de manière satisfaisante	Version révisée du Code de l'Eau promulguée	Oui
			Nombre d'opérations de police de l'eau mises en œuvre avec succès	12
DEVELOPPEMENT DE LA GIRE	Améliorer les performances dans la mise en œuvre du PAGIRE 2	Les connaissances sur les ressources en eau sont améliorées	Nombre de campagnes de suivi piézométrique ou hydrologique réalisées	15
			Nombre de piézomètres et/ou stations hydrométriques réalisés	16
			Taux de fonctionnalité du réseau de suivi des ressources en eau	50%
			Nombre de lacs et cours d'eau suivis	33
			Le nouveau système de	Nombre de schémas

		planification des ressources en eau est opérationnel	d'aménagement des ressources en eau réalisés	
			Nombre d'études de projets de mobilisation de ressources en eau réalisées	02
		L'approche de GIRE aux plans national et territorial est opérationnelle	Nombre de séances de concertation tenues	10
			Degré de mise en œuvre de la GIRE (0 -100)	30
GESTION DES EAUX DE SURFACE	Renforcer la sécurité des réserves du Lac de Guiers	Les réserves stratégiques du Lac de Guiers sont sécurisées	Volume d'eau sécurisée disponible (LG) (milliards m <sup>3</sup> )	1,7
			Superficie de plan d'eau libérée de l'occupation par le Typha en ha	150
	Renforcer la maîtrise des eaux de surface	Les capacités de stockage et de transfert des eaux de surface sont renforcées	Nombre d'ouvrages de retenue réalisés ou réhabilités	4
			Linéaire de chenal dragué (km)	70

## 12.6. Activités majeures ciblées en 2020

Les ressources budgétaires mobilisées en 2020 permettront d'accompagner les opérations majeures en matière d'investissement et d'amélioration du cadre institutionnel et technique. La DGPRE renforcera sa mission de suivi des ressources en eau à l'échelle du pays et réalisera des études stratégiques afin de mieux encadrer et orienter la mobilisation rationnelle et durable des ressources en eau. L'Office du Lac de Guiers, devenu Office des Lacs et Cours d'Eau avec la loi 2017-17 du 05 avril 2017, envisage de développer un grand programme d'aménagement et de valorisation des eaux de surface pour accompagner la politique de maîtrise de l'eau visée dans le cadre du Plan Sénégal émergent afin de soutenir les efforts de développement agricole. Cela passera aussi par des études techniques approfondies et de recensement du potentiel aménageable, sachant que les bassins versants de Sandougou, du Baobolong, de Djikoye, Casamance et de certaines mares pérennes seront inscrits dans une phase prioritaire 2019-2023 dans le cadre du PAP 2 du PSE.

La gestion de la réserve stratégique du Lac de Guiers sera également poursuivie à travers la poursuite du projet d'adduction d'eau potable et d'assainissement des localités riveraines ainsi que le démarrage du projet de valorisation du typha financé conjointement par l'Etat du Sénégal et le Royaume d'Espagne dans le cadre du programme de reconversion de la dette publique.

L'un des plus grands chantiers du Ministère en matière de gestion des ressources en eau dans le cadre du PAP 2 du PSE est celui de la réalisation du Projet de Renforcement de la Résilience des Ecosystèmes du Ferlo (PREFERLO). Ce dernier, d'un coût global de 300 milliards FCFA, vise à valoriser les 11 milliards de m<sup>3</sup> en moyenne d'eau douce rejetées chaque année vers la mer à partir du fleuve Sénégal par les lâchers du barrage de Diama.

A travers ce projet, ces importantes pertes d'eaux douces seront transférées jusqu'au bas Ferlo en transitant par le Lac de Guiers. Le financement sera assuré par Eximbank Chine dans le cadre d'une opération EPC plus financement.

## 12.7. Budgétisation des crédits du Programme

Les ressources qui sont allouées au PGIRE, sur la base de l'enveloppe budgétaire indicative 2020 notifiée au MEA, sont réparties en autorisations d'engagement (287 460 557 334 FCFA) et en crédits de paiement (11 117 298 242 FCFA).

Tableau 7 : Programmation budgétaire 2020 en AE-CP du PGIRE par catégories de dépenses

<b>LFI 2020_</b>	<b>Total AE</b>	<b>Total CP</b>
<b>P2 - Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau</b>	<b>287 460 557 334</b>	<b>11 117 298 242</b>
<b>COORDINATION PGIRE</b>		<b>2 543 666 308</b>
Biens et services		32 234 308
Transferts courants		2 511 432 000
<b>GESTION DES BASSINS TRANSFRONTALIERS</b>	<b>32 707 223 300</b>	<b>1 957 223 300</b>
Investissement exécutés par l'Etat	32 000 000 000	1 250 000 000
Transferts en capital	707 223 300	707 223 300
<b>GESTION DES EAUX DE SURFACE</b>	<b>254 753 334 034</b>	<b>6 616 408 634</b>
Investissements exécutés par l'Etat	249 821 925 400	1 385 000 000
Transferts en capital	4 931 408 634	5 231 408 634
<b>Total général</b>	<b>287 460 557 334</b>	<b>11 117 298 242</b>

Les crédits du programme sont constitués à plus de 82% par des dépenses liées à l'investissement à travers essentiellement des ressources de contrepartie pour l'action « Gestion des bassins transfrontaliers » au titre des projets mis en œuvre au sein de l'OMVS et de l'OMVG. Pour ce qui concerne l'action « Gestion des eaux de surface » qui mobilise 59% de l'allocation du PGIRE au titre de l'année 2020, une dotation importante a été enregistrée cette année et traduit les efforts qui seront faits en termes de protection des côtes et des réserves stratégiques mais aussi d'aménagements de bassins hydrographiques.

Les autorisations d'engagements assez importantes sont tirées par les ressources financières qui sont mobilisées dans le cadre des projets portés par l'OLAC au rang desquels le PREFERLO ainsi que les quotes-parts sur les financements obtenus dans le cadre des organismes de gestion de bassins transfrontaliers.

### 12.7.1. Dépenses de Biens et services et transferts courants

-	Montants LFI 2019	Montants LFI 2020	Variation 2020- 2019
P1 - Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau	2 973 432 000	2 543 666 308	-429 765 692
<b>COORDINATION PGIRE</b>	<b>2 973 432 000</b>	<b>2 543 666 308</b>	<b>-429 765 692</b>
Biens et services	22 000 000	32 234 308	10 234 308
Autres achats de biens	1 500 000	4 191 340	2 691 340
Autres entretien et maintenance	800 000	1 600 000	800 000
Carburant	10 300 000	11 200 000	900 000
Consommables informatiques	2 000 000	3 000 000	1 000 000
Entretien et maintenance matériel informatique	950 000	2 654 515	1 704 515
Entretien et réparation véhicules	3 250 000	4 000 000	750 000
Fournitures de bureau	2 000 000	5 588 453	3 588 453
Matériel et produits d'entretien	1 200 000	0	-1 200 000
Transferts courants	2 951 432 000	2 511 432 000	-440 000 000
Contribution aux organisations régionales	2 251 432 000	1 811 432 000	-440 000 000
Transferts courants aux agences et similaires	700 000 000	700 000 000	0
<b>Total général</b>	<b>2 973 432 000</b>	<b>2 543 666 308</b>	<b>-429 765 692</b>

Même si le niveau de dotation au titre de la LFI 2020 n'est pas négligeable, les dépenses de biens et services ont connu une baisse en 2020 de l'ordre de 429 765 692 FCFA essentiellement due à la baisse des dotations aux cotisations au niveau des organisations régionales de gestion de bassin.

### 12.7.2. Dépenses d'investissement

RUBRIQUES	Montants LFI 2019	Montants LFI 2020	Variation 2020-2019
Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau	2 425 000 000	5 823 631 934	3 398 631 934
GESTION DES BASSINS TRANSFRONTALIERS	200 000 000	707 223 300	507 223 300
PROJ GEST INT RESSOURCE EAU & DEV USAGE MULT(PGIRE) PHASE II	200 000 000	707 223 300	507 223 300
Autres transferts en capital	200 000 000	707 223 300	507 223 300
GESTION DES EAUX DE SURFACE	2 225 000 000	5 116 408 634	2 891 408 634
Etudes techniques de recensement et d'aménagement des lacs et cours d'eau	150 000 000	300 000 000	150 000 000
Autres transferts en capital	150 000 000	300 000 000	150 000 000
Maitrise Eaux de surf. & Ruissellement petits bassins versants	100 000 000	250 000 000	150 000 000
Autres transferts en capital	100 000 000	250 000 000	150 000 000
PLANIFICATION ET GESTION DES RESSOURCES EN EAU	100 000 000	185 000 000	85 000 000
Carburant	5 000 000	15 000 000	10 000 000
Consommables informatiques	2 000 000	10 000 000	8 000 000
Fournitures de bureau	3 000 000	10 000 000	7 000 000
Honoraires et commissions	90 000 000	150 000 000	60 000 000
PREFELAG	200 000 000	215 000 000	15 000 000
Autres transferts en capital	200 000 000	215 000 000	15 000 000
PROJET ACQUISITION EQUIPEMENTS ENTRETIEN LACS ET COURS D'EAU	0	200 000 000	200 000 000
Autres transferts en capital	0	200 000 000	200 000 000
Projet AEP et Assainissement autour du Lac de Guiers	200 000 000	300 000 000	100 000 000
Autres transferts en capital	200 000 000	300 000 000	100 000 000
Projet Amélioration Mobilisation Eaux renouv. Bassins versants	400 000 000	350 000 000	-50 000 000
Autres transferts en capital	400 000 000	350 000 000	-50 000 000
PROJET DE PROTECTION DE LA LANGUE DE BARBARIE	1 000 000 000	2 916 408 634	1 916 408 634
Autres transferts en capital	1 000 000 000	2 916 408 634	1 916 408 634
PROJET DE VALORISATION DU TYPHA		0	0
Autres transferts en capital		0	0
Projet Renforcement Résilience Ecosystèmes FERLO (PREFERLO)	75 000 000	400 000 000	325 000 000
Autres transferts en capital	75 000 000	400 000 000	325 000 000
<b>Total général</b>	<b>2 425 000 000</b>	<b>5 823 631 934</b>	<b>3 398 631 934</b>



Les dépenses d'investissement ont connu une augmentation substantielle en valeur absolue de 3 398 631 934 FCFA liée essentiellement à des dotations importantes pour les programmes portés par l'OLAC, notamment pour le projet de protection de la Langue de Barbarie mais aussi et surtout pour le PREFERLO. Tenant compte de l'élargissement des missions de l'OLAC au niveau national en termes de mise en œuvre d'aménagements pour la mobilisation des eaux de surface, les dotations ont été portées à 300 millions FCFA pour lui permettre de financer des études techniques approfondies à titre d'anticipation pour préparer les investissements. Des efforts importants ont été également consentis sur le PGIRE II de l'OMVS en termes de mise en place de la contrepartie de l'Etat qui passe de 200 millions FCFA en 2019 à plus de 700 millions FCFA en 2020.

*12.7.3. Tableau sur les effectifs et la masse salariale*

libelle programme	libellé action	Hiérarchie	Effectif	Masse salariale
<b>Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau</b>	COORDINATION PGIRE	Hiérarchie A	16	81 291 000
		Hiérarchie B	7	27 884 318
		Hiérarchie C	1	1 721 000
		Hiérarchie D	1	1 699 668
<b>Total Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau</b>			<b>25</b>	<b>112 595 986</b>

12.7.4. Présentation des structures autonomes

-	Montants LFI 2019	Montants LFI 2020	Var 2019-2020
<b>Office des Lacs et Cours d'eau</b>	<b>2 125 000 000</b>	<b>5 231 408 634</b>	<b>3 106 408 634</b>
<b>ETUDES TECHNIQUES DE RECENSEMENT ET D'AMENAGEMENT DES LACS ET COURS D'EAU</b>	<b>150 000 000</b>	<b>300 000 000</b>	<b>150 000 000</b>
Autres transferts en capital	150 000 000	300 000 000	150 000 000
<b>MAITRISE DES EAUX DE SURFACE ET DE RUISSELLEMENT DES PETITS BASSINS VERSANTS</b>	<b>100 000 000</b>	<b>250 000 000</b>	<b>150 000 000</b>
Autres transferts en capital	100 000 000	250 000 000	150 000 000
<b>PREFELAG</b>	<b>200 000 000</b>	<b>215 000 000</b>	<b>15 000 000</b>
Autres transferts en capital	200 000 000	215 000 000	15 000 000
<b>PROJET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT AUTOUR DU LAC DE GUIERS</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>0</b>
Autres transferts en capital	200 000 000	200 000 000	0
<b>PROJET D'AMELIORATION DE LA MOBILISATION DES EAUX RENEUVELABLES DANS LES BASSINS VERSANTS DU BAOBALONG</b>	<b>400 000 000</b>	<b>350 000 000</b>	<b>-50 000 000</b>
Autres transferts en capital	400 000 000	350 000 000	-50 000 000
<b>PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES ECOSYSTEMES DANS LE FERLO / PREFERLO</b>	<b>75 000 000</b>	<b>400 000 000</b>	<b>325 000 000</b>
Autres transferts en capital	75 000 000	400 000 000	325 000 000
<b>PROJET DE VALORISATION DU TYPHA</b>		<b>300 000 000</b>	<b>300 000 000</b>
Autres transferts en capital		300 000 000	300 000 000
<b>PROTECTION DE LA LANGUE DE BARBARIE</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>2 916 408 634</b>	<b>1 916 408 634</b>
Autres transferts en capital	1 000 000 000	2 916 408 634	1 916 408 634
<b>PROJET ACQUISITION EQUIPEMENTS ENTRETIEN LACS ET COURS D'EAU</b>		<b>300 000 000</b>	<b>300 000 000</b>
Autres transferts en capital		300 000 000	300 000 000
<b>Total général</b>	<b>2 125 000 000</b>	<b>5 231 408 634</b>	<b>3 106 408 634</b>

Les ressources du PGIRE sont essentiellement portées par les dotations en transferts courants à l'OLAC. De ce fait on note une augmentation très sensible des dotations liées aux explications soulevées plus haut concernant les dépenses d'investissement. On notera, en plus des efforts liés au PREFERLO et au projet de protection de la Langue de Barbarie ; la dotation 300 millions au titre du projet de valorisation du typha.

## 13. Programme d'Accès à l'Eau potable

### 13.1. Présentation du programme

Le PAEP met en œuvre la stratégie de renforcement et d'optimisation de l'approvisionnement à l'eau potable de toutes les catégories de population au-delà du clivage urbain/rural. Il s'appuie sur le développement et la sécurisation de l'accès à l'eau potable dans un contexte marqué par l'accroissement important de la demande en eau pour tous les usages du fait du croit démographique mais également de l'élargissement des activités économiques fortement consommatrices d'eau.

Le PAEP est mis en œuvre dans un cadre institutionnel marqué par la mise en œuvre de réformes institutionnelles relatives à la gestion du service public de l'eau potable en milieu urbain et rural visant une gestion professionnelle du service public de l'eau et basées principalement sur la mise en place de partenariats efficaces avec le secteur privé.

Ce programme a pour objectif spécifique d'"Atteindre l'accès universel à l'eau potable, d'ici 2025, à travers la réalisation et le renforcement des infrastructures et en assurant la qualité et l'équité dans la fourniture du service public de l'eau". Il est ainsi la déclinaison programmatique de l'indicateur 6.1 de l'ODD6 au titre de l'agenda 2030 et est aligné à l'axe 2 du Plan Sénégal Emergent. Il se décompose en trois (03) actions.

### 13.2. Les objectifs opérationnels du programme

Les objectifs opérationnels portés par ce programme sont :

- promouvoir l'accès universel et sécurisé à l'eau potable en milieu urbain et rural ;
- améliorer la qualité du service public de l'eau potable rendu aux usagers ;
- réduire la vulnérabilité des infrastructures d'eau potable.

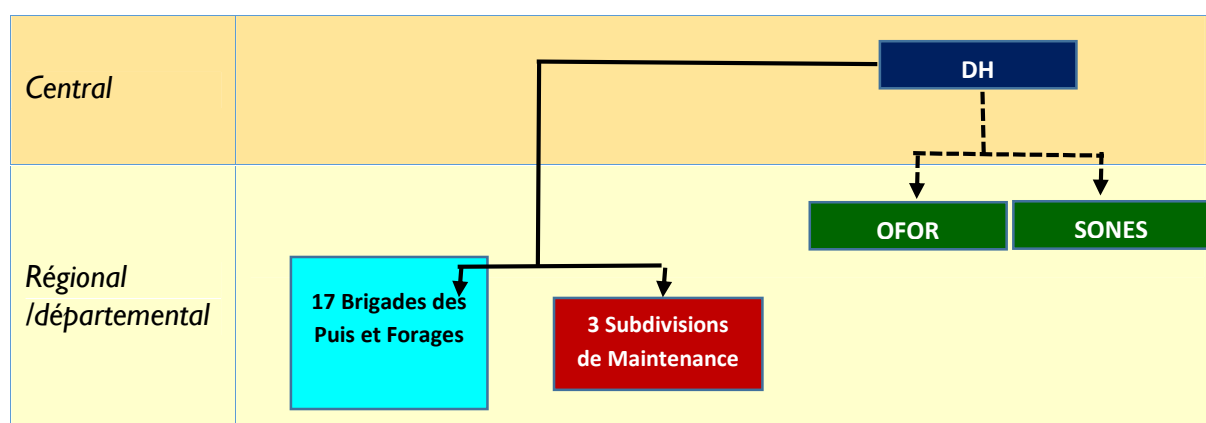
### 13.3. Stratégie opérationnelle du programme

Pour atteindre les objectifs du programme, il s'agira :

- d'accélérer les projets structurants de développement de l'accès à l'eau potable en milieu rural afin de corriger les disparités urbain/rural ;
- de renforcer la mise en œuvre des projets d'investissement pour accroître la production et la distribution d'eau au niveau de l'agglomération dakaroise et des autres centres urbains déficitaires afin de lutter contre les pénuries d'eau ;
- d'améliorer les performances de délégations de service public en matière de gestion du service public de l'eau potable à travers un monitoring efficace de l'exploitation et du patrimoine ;
- de sécuriser d'avantage l'accès et la qualité de l'eau à travers l'optimisation technique des systèmes de production et de distribution, l'installation d'unités de traitement et la réalisation de projets de transfert d'eau douce.

### 13.4. Cartographie administrative du programme

La mise en œuvre du PAEP mobilise la Direction de l'Hydraulique en tant que structure centrale à laquelle sont rattachées 14 Divisions régionales de l'Hydraulique, 3 Subdivisions de Maintenance et 17 Brigades des Puits et Forages. Ce programme implique également deux structures autonomes que sont la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES) et l'Office des Forages ruraux (OFOR).



### 13.5. Cadre de performances du programme

ACTIONS	OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	Cible 2020
COORDINATION DU PAEP	Améliorer la gouvernance et les performances de la gestion du secteur de l'eau potable	Le cadre institutionnel et les performances du sous-secteur de l'eau potable est satisfaisant	Le nouveau contrat de gestion du service public de l'eau potable en milieu urbain est mis en service	Oui
			Ratio de projets d'eau potable dont le taux d'engagement budgétaire est au moins égal à 90%	75%
			Nombre de missions de supervision des projets d'eau potable	20
DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL	Accroître l'accès à l'eau potable en milieu rural	Le nombre de personnes desservies en eau potable est accru	Nombre additionnel de personnes desservies à l'eau potable en milieu rural	356 700
			Nombre additionnel de personnes desservies à l'eau potable par branchements privés en milieu rural	209 770
			Nombre de forages équipés réalisés	37
Renforcer la sécurité de l'accès à l'eau potable en milieu rural	Les services d'eau potable sont améliorés et sécurisés	Taux d'équipement des systèmes AEP en pompes doseuses de chlore	15%	
		Taux moyen de disponibilité des forages ruraux	90%	

	Développer une gestion professionnelle des services d'eau potable en milieu rural	Les délégations de service public (DSP) d'eau potable sont fonctionnelles	Taux de fonctionnalité des DSP en milieu rural	60%
OPTIMISATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DANS LE PERIMETRE AFFERME	Améliorer la qualité des services d'eau aux usagers	La qualité du service public d'eau potable est satisfaisante	Rendement technique du réseau d'adduction d'eau potable	85%
			Volume d'eau produit dans le périmètre affermé (millions m3)	204
			Taux de satisfaction de la clientèle	90%
	Améliorer la qualité de l'eau distribuée	La qualité de l'eau distribuée est conforme aux normes	Taux de conformité physico-chimique de l'eau distribuée	98%
			Taux de conformité bactériologique de l'eau distribuée	98%

### 13.6. Activités majeures du programme

Pour le sous-secteur de l'Hydraulique urbaine, les efforts seront concentrés sur la poursuite des projets de renforcement de l'alimentation en eau potable de Dakar et la Petite Côte pour réduire le déficit de production (PEAMU, PSDAK, suite programme d'urgence). Il en sera aussi de même pour les grands projets de KMS 3 et de l'unité de dessalement d'eau de mer sis au niveau des Mamelles.

Par ailleurs, de nouveaux financements sont également attendus pour l'exécution du projet de renforcement des dix centres urbains (10 milliards FCFA) et du projet de renforcement de la distribution en eau dans Dakar 2 au niveau de la banlieue (36 milliards FCFA). Ce dernier projet a été soumis à la BAD dans le cadre de l'Initiative WASH 2021 en appui à l'organisation du Forum mondial de l'Eau.

Pour le sous-secteur de l'Hydraulique rurale, le Ministère finalisera les projets majeurs en cours dont le plus important représente la phase 3 du PUDC. Le Projet Eau et Assainissement en Milieu rural (PEAMIR) est un des projets majeurs qui vont permettre de renforcer et surtout de sécuriser l'accès à l'eau potable en milieu rural. La composante hydraulique rurale de ce projet est dotée d'un financement de plus de 20 milliards FCFA et permettra de réaliser et renouveler des systèmes de production, d'étendre le réseau, de réaliser des points de distribution, de mettre en place des unités de chloration et surtout de développer un important programme de branchements sociaux dans les régions de Kaolack, de Fatick, de Diourbel, de Kaffrine et de Thiès.

Par ailleurs, les efforts seront poursuivis en termes : i) de remise à niveau des ouvrages hydrauliques, ii) d'exécution des projets BID-UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural, d'alimentation en eau potable des îles de la Basse Casamance et d'alimentation en eau potable de la ville de Touba.

### 13.7. Budgétisation du programme par actions et catégories de dépenses

<b>LFI 2020</b>	<b>Montant AE</b>	<b>Montant CP</b>
<b>Programme d'Accès à l'Eau potable</b>	<b>534 619 816 943</b>	<b>57 686 556 990</b>
<b>COORDINATION PAEP</b>	<b>0</b>	<b>1 495 940 613</b>
Biens et services	0	133 894 081
Dépenses de personnel	0	190 046 532
Transferts courants	0	1 172 000 000
<b>OPTIMISATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DANS LE PERIMETRE AFFERME</b>	<b>475 734 776 769</b>	<b>38 350 776 769</b>
Investissement exécutés par l'Etat	461 184 000 000	23 800 000 000
Transferts en capital	14 550 776 769	14 550 776 769
<b>PROMOTION DE L'AEP RURALE</b>	<b>58 885 040 174</b>	<b>17 839 839 608</b>
Investissement exécutés par l'Etat	52 838 040 174	11 267 839 608
Transferts courants	0	525 000 000
Transferts en capital	6 047 000 000	6 047 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>534 619 816 943</b>	<b>57 686 556 990</b>

Les autorisations d'engagement pour l'année 2020 pour le PAEP se chiffrent à 534 619 816 943 FCFA alors que les crédits de paiement sont évalués à 57 686 556 990 FCFA. Le montant important des autorisations d'engagement est lié au portefeuille important du Ministère en matière d'hydraulique urbaine et rurale. Pour l'hydraulique urbaine, les efforts seront concentrés sur la poursuite des grands projets de KMS 3 et de l'unité de dessalement des Mamelles. Par ailleurs, de nouveaux financements sont également attendus pour l'exécution du projet de renforcement des dix centres urbains (10 milliards FCFA) et du projet de renforcement de la distribution en eau dans Dakar 2 au niveau de la banlieue (36 milliards FCFA).

En milieu rural, les projets majeurs portent sur la phase 3 du PUDC. Le Projet Eau et Assainissement en Milieu Rural (PEAMIR) est une des opérations projets majeurs qui vont permettre de renforcer et surtout sécuriser l'accès à l'eau potable en milieu rural. La composante hydraulique rurale de ce projet est dotée d'un financement de plus de 20 milliards FCFA et permettra de réaliser et renouveler des systèmes de production, d'étendre le réseau, de réaliser des points de distribution, de mettre en place des unités de chloration et surtout de développer un important programme de branchements sociaux dans les régions de Kaolack, Fatick, Diourbel, Kaffrine et Thiès.

13.7.1. Dépenses de Biens et services et transferts courants

-	Montants LFI 2019	Montants LFI 2020	Variation 2020-2019
<b>P2 - Programme d'Accès à l'Eau Potable</b>	<b>1 277 400 000</b>	<b>1 830 894 081</b>	<b>553 494 081</b>
<b>COORDINATION PAEP</b>	<b>1 277 400 000</b>	<b>1 305 894 081</b>	<b>28 494 081</b>
Biens et services	105 400 000	133 894 081	28 494 081
Abonnements	300 000	780 927	480 927
Autres achats de biens	16 525 000	21 903 265	5 378 265
Carburant	42 750 000	51 130 620	8 380 620
Consommables informatiques	15 225 000	18 898 294	3 673 294
Entretien et maintenance matériel informatique	1 500 000	3 123 707	1 623 707
Entretien et réparation véhicules	3 800 000	2 985 636	-814 364
Entretien et maintenance mobilier bureau	1 000 000	1 561 853	561 853
Fournitures de bureau	20 500 000	25 014 952	4 514 952
Frais d'insertion et de publicité	800 000	780 927	-19 073
Frais de mission à l'intérieur du pays	1 500 000	7 713 900	6 213 900
Matériel et produits d'entretien	1 500 000	1 500 000	0
Transferts courants	1 172 000 000	1 172 000 000	0
Autres transferts courants	272 000 000	272 000 000	0
Transferts courants aux agences et similaires	900 000 000	900 000 000	0
<b>PROMOTION DE L'AEP RURALE</b>	<b>0</b>	<b>525 000 000</b>	<b>525 000 000</b>
Transferts Courants	0	525 000 000	525 000 000
Autres transferts courants	0	525 000 000	525 000 000
<b>Total général</b>	<b>1 277 400 000</b>	<b>1 830 894 081</b>	<b>553 494 081</b>

Les transferts courants restent constants entre 2019 et 2020 malgré des besoins importants au niveau de l'Office des Forages ruraux où, malgré tout, les dépenses seront maintenues à 900 millions FCFA.



Les faibles évolutions notées au niveau des biens et services sont liées à un renforcement des dotations des services déconcentrés pour améliorer leurs conditions d'intervention notamment en termes de supervision des projets du Ministère sur le terrain.

### 13.7.2. Dépenses d'investissement

-	Montants LFI 2019	Montants LFI 2020	Variation 2020- 2019
<b>Programme d'Accès à l'Eau potable</b>	<b>12 811 488 100</b>	<b>20 866 985 743</b>	<b>8 055 497 643</b>
<b>OPTIMISATION DU Service public de l'Eau potable</b>	<b>7 702 274 000</b>	<b>14 550 776 769</b>	<b>6 848 502 769</b>
<b>Programme Adduction d'Eau potable à Kédougou et à Foundiougne</b>	800 000 000	1 020 575 025	220 575 025
Autres transferts en capital	800 000 000	1 020 575 025	220 575 025
<b>PROGRAMME D'URGENCE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE A DAKAR</b>	600 000 000	2 080 201 744	1 480 201 744
Autres transferts en capital	600 000 000	2 080 201 744	1 480 201 744
<b>Programme spécial Amélioration de la Desserte en EP (PSDAK)</b>	4 300 000 000	6 450 000 000	2 150 000 000
Autres transferts en capital	4 300 000 000	6 450 000 000	2 150 000 000
<b>Construction d'une 3e usine de traitement d'eau potable KMS3</b>	1 000 000 000	2 000 000 000	1 000 000 000
Autres transferts en capital	1 000 000 000	2 000 000 000	1 000 000 000
<b>PROJET DE REALISATION D'UNE UNITE DESSALEMENT EAU DE MER</b>	1 002 274 000	3 000 000 000	1 997 726 000
Autres transferts en capital	1 002 274 000	3 000 000 000	1 997 726 000
<b>PROMOTION DE L'AEP RURAL</b>	<b>5 109 214 100</b>	<b>6 316 208 974</b>	<b>1 206 994 874</b>
<b>Accès durable à l'Eau potable et à l'Assainissement G2G</b>	200 000 000	225 000 000	25 000 000
Autres transferts en capital	200 000 000	225 000 000	25 000 000
<b>AMELIORATION DE L'ADDUCTION D'EAU POTABLE DES CEREMONIES RELIGIEUSES</b>	250 000 000	0	-250 000 000
Autres transferts en capital	250 000 000	0	-250 000 000
<b>Dotation du budget Investissement au FNH</b>	330 214 100	0	-330 214 100
Autres cotisations sociales	30 214 100	0	-30 214 100
Soldes et accessoires	300 000 000	0	-300 000 000
<b>PEPAM-UNION EUROPEENNE</b>	84 000 000	46 208 974	-37 791 026
Autres indemnités	35 000 000	19 253 739	-15 746 261
Carburant	25 000 000	13 752 671	-11 247 329

Frais d'insertion et de publicité	24 000 000	13 202 564	-10 797 436
<b>PROGRAMME DE REALISATION DE 300 FORAGES</b>	340 000 000	400 000 000	60 000 000
Autres transferts en capital	340 000 000	400 000 000	60 000 000
<b>PROJET ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE TOUBA</b>	275 000 000	300 000 000	25 000 000
Autres transferts en capital	275 000 000	300 000 000	25 000 000
<b>Projet Adduction d'Eau potable des îles de Basse Casamance</b>	380 000 000	317 000 000	-63 000 000
Autres transferts en capital	380 000 000	317 000 000	-63 000 000
<b>PROJET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DES ILES DU SALOUM</b>	200 000 000	0	-200 000 000
Autres transferts en capital	200 000 000	0	-200 000 000
<b>Projet Amélioration des Services EPA rural (PASEPAR)</b>	250 000 000	223 000 000	-27 000 000
Carburant	5 000 000	10 000 000	5 000 000
Formation à l'intérieur		3 000 000	3 000 000
Ouvrages d'alimentation en eau potable	200 000 000	170 000 000	-30 000 000
Ouvrages de traitement & drainage des eaux pluviales & usées	45 000 000	40 000 000	-5 000 000
<b>PROJET BID-UEMOA D'HYDRAULIQUE RURALE ET D'ASSAINISSEMENT</b>	100 000 000	400 000 000	300 000 000
Autres transferts en capital	100 000 000	400 000 000	300 000 000
<b>PROJET D'APPUI A L'OFFICE DES FORAGES RURAUX</b>	500 000 000	600 000 000	100 000 000
Autres transferts en capital	500 000 000	600 000 000	100 000 000
<b>Projet de Réalisation d'infrastructures d'AEP Rural</b>	800 000 000	800 000 000	0
Autres transferts en capital	800 000 000	800 000 000	0
<b>PROJET SECTORIEL EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	1 000 000 000	1 455 000 000	455 000 000
Autres transferts en capital	1 000 000 000	1 455 000 000	455 000 000
<b>RENOUVELLEMENT DES ANCIENS FORAGES</b>	400 000 000	1 550 000 000	1 150 000 000
Autres transferts en capital	400 000 000	1 550 000 000	1 150 000 000
<b>Total général</b>	<b>12 811 488 100</b>	<b>20 866 985 743</b>	<b>8 055 497 643</b>

Une progression sensible de l'ordre de 8 055 497 643 FCFA a été enregistrée pour les dépenses d'investissement essentiellement liée aux efforts consentis pour renforcer les ressources mises à la disposition de la SONES, notamment au titre des ressources de contrepartie des projets de KMS et de l'unité de dessalement d'eau de mer où les dotations ont été relevées pour prendre en charge des obligations de paiement des personnes affectées par le projet en termes d'indemnisation.

Des variations positives ont également été notées sur les dotations au titre des projets d'alimentation en eau potable de Foundiougne et de Kédougou.

Pour l'hydraulique rurale, les dotations ont été assez bien renforcées pour les projets de réalisation et de renouvellement de forages qui permettront de faire face aux nombreuses pannes enregistrées en 2019. Cette analyse des dépenses d'investissement reste aussi valable pour les dotations aux structures autonomes dès l'instant que les ressources du Ministère pour le PAEP sont essentiellement portées par la SONES et l'OFOR qui mettent en œuvre tous les projets du Ministère.

### 13.7.3. Tableau sur les effectifs

libelle programme	Libellé action	Hiérarchie	Effectif	Masse salariale
Programme d'Accès à l'Eau potable	COORDINATION PAEP	Hiérarchie A	6	32 358 000
		Hiérarchie B	25	92 227 224
		Hiérarchie C	12	36 115 836
		Hiérarchie D	10	29 345 472
<b>Programme d'Accès à l'Eau Potable</b>			<b>53</b>	<b>190 046 532</b>

### 13.7.4. Présentation des structures autonomes

-	Montants LFI 2019	Montants LFI 2020	Variation 2020-2019
<b>Programme d'Accès à l'Eau Potable</b>	<b>10 597 274 000</b>	<b>18 742 776 769</b>	<b>8 145 502 769</b>
<b>OFOR</b>	<b>3 115 000 000</b>	<b>4 325 000 000</b>	<b>1 210 000 000</b>
<b>Accès durable à l'Eau potable et à l'Assainissement G2G</b>	<b>200 000 000</b>	<b>225 000 000</b>	<b>25 000 000</b>
Autres transferts en capital	200 000 000	225 000 000	25 000 000
<b>Construction d'une 3e usine de traitement d'eau potable KMS3</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>
Autres transferts en capital	1 000 000 000	2 000 000 000	1 000 000 000
<b>Programme de réalisation de 300 Forages</b>	<b>340 000 000</b>	<b>400 000 000</b>	<b>60 000 000</b>
Autres transferts en capital	340 000 000	400 000 000	60 000 000
<b>Projet Alimentation en Eau potable de TOUBA</b>	<b>275 000 000</b>	<b>300 000 000</b>	<b>25 000 000</b>
Autres transferts en capital	275 000 000	300 000 000	25 000 000
<b>Projet d'Appui à l'Office des Forages ruraux</b>	<b>500 000 000</b>	<b>600 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
Autres transferts en capital	500 000 000	600 000 000	100 000 000
<b>Projet de Réalisation d'Infrastructures d'AEP rural</b>	<b>800 000 000</b>	<b>800 000 000</b>	<b>0</b>
Autres transferts en capital	800 000 000	800 000 000	0
<b>SONES</b>	<b>7 482 274 000</b>	<b>14 417 776 769</b>	<b>6 935 502 769</b>
<b>Programme Adduction d'Eau potable à Kédougou et à Foundiougne</b>	<b>800 000 000</b>	<b>1 020 575 025</b>	<b>220 575 025</b>
Autres transferts en capital	800 000 000	1 020 575 025	220 575 025
<b>Programme d'Urgence d'Alimentation en Eau potable à Dakar</b>	<b>600 000 000</b>	<b>2 080 201 744</b>	<b>1 480 201 744</b>
Autres transferts en capital	600 000 000	2 080 201 744	1 480 201 744
<b>Programme spécial Amélioration de la Desserte en EP (PSDAK)</b>	<b>4 300 000 000</b>	<b>6 450 000 000</b>	<b>2 150 000 000</b>
Autres transferts en capital	4 300 000 000	6 450 000 000	2 150 000 000
<b>Projet Adduction d'Eau potable des îles de Basse Casamance</b>	<b>380 000 000</b>	<b>317 000 000</b>	<b>-63 000 000</b>
Autres transferts en capital	380 000 000	317 000 000	-63 000 000
<b>Projet de réalisation d'une unité dessalement eau de mer</b>	<b>1 002 274 000</b>	<b>3 000 000 000</b>	<b>1 997 726 000</b>
Autres transferts en capital	1 002 274 000	3 000 000 000	1 997 726 000
<b>Renouvellement des anciens forages</b>	<b>400 000 000</b>	<b>1 550 000 000</b>	<b>1 150 000 000</b>
Autres transferts en capital	400 000 000	1 550 000 000	1 150 000 000
<b>Total Programme</b>	<b>10 597 274 000</b>	<b>18 742 776 769</b>	<b>8 145 502 769</b>



## 14. Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux pluviales

### 14.1. Présentation du programme

Le Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux pluviales (PAGEP) met en œuvre la politique de l'Etat pour la promotion de services adéquats d'assainissement en milieu urbain et rural, conformément à la Lettre de Politiques sectorielle de Développement du Ministère sur la période 2016-2025. A ce titre, il consolide et opérationnalise toutes les interventions de l'Etat pour garantir une gestion efficace des eaux usées mais également des eaux pluviales en relation avec les orientations qui seront incluses dans la stratégie d'assainissement urbain, la stratégie nationale d'assainissement au niveau des gros centres ruraux ainsi que la nouvelle stratégie d'assainissement en milieu rural (SNAR).

L'objectif stratégique du programme est d'"Améliorer, d'ici 2025, l'accès durable et sécurisé à l'assainissement à travers la mise en place des investissements et des services nécessaires pour assurer une gestion adéquate des eaux usées, des excréments et des eaux pluviales".

Cet objectif est en droite ligne avec les orientations de la feuille de route des Objectifs de Développement durable (ODD). Ce programme est structuré en trois actions que sont : i) Coordination du PAGEP centrée autour des axes principaux pour renforcer la gouvernance et le suivi du sous-secteur de l'assainissement, ii) l'Assainissement des centres urbains, péri-urbains et ruraux et iii) la Gestion des eaux pluviales.

### 14.2. Objectifs opérationnels du programme

Le programme est articulé autour des objectifs spécifiques suivants :

- promouvoir l'accès universel à l'assainissement à travers le développement des systèmes d'assainissement en milieu rural et urbain ;
- améliorer le traitement, la dépollution et la réutilisation des eaux usées ;
- améliorer la gestion durable des eaux pluviales.

### 14.3. Stratégie opérationnelle du programme

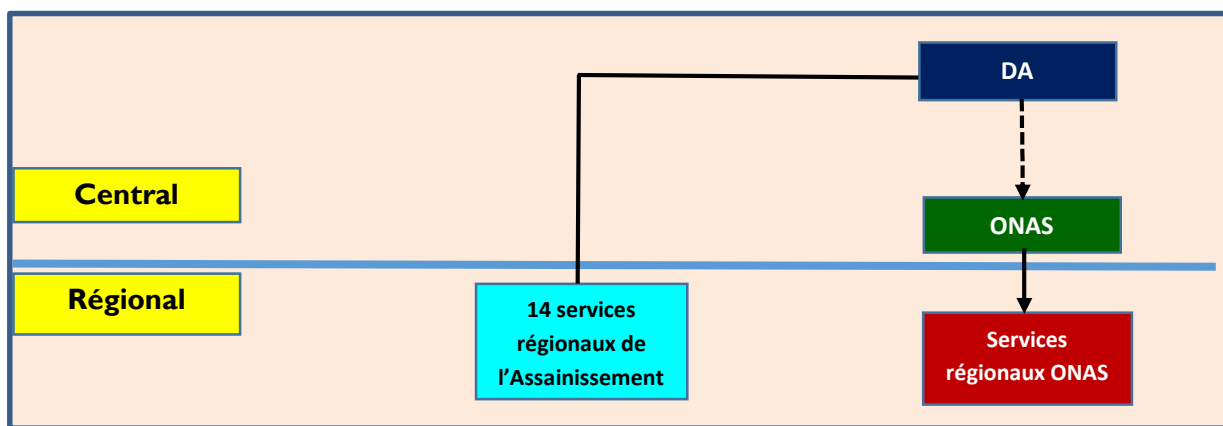
Pour atteindre les objectifs spécifiques du programme, il faudra :

- accélérer la réalisation d'ouvrages d'assainissement individuel subventionnés pour renforcer l'accès aux services sécurisés d'assainissement, en particulier pour les ménages les plus démunis ; accélérer la mise en œuvre de l'approche Sanitation marketing pour accompagner les ménages à se doter d'ouvrages d'assainissement ;
- renforcer les grandes campagnes de communication pour le changement de comportement en particulier, en vue de renforcer la demande en ouvrages d'assainissement et de mettre en œuvre les actions visant l'éradication de la défécation à l'air libre.
- renforcer les extensions de réseau d'assainissement ainsi que les branchements sociaux des ménages au réseau d'égout ;

- réduire la vétusté du réseau de collecte et de transport par la remise à niveau des canalisations en particulier dans la partie urbaine de Dakar ;
- accroître les capacités de drainage et de pompage des eaux pluviales à travers l'extension du réseau des canalisations de transport et le renforcement des stations de pompage.

#### 14.4. Cartographie administrative du programme

La mise en œuvre du PAGEP mobilise la Direction de l'Assainissement en tant que structure centrale à laquelle sont rattachés 14 services régionaux d'assainissement (SRA) et deux (02) services départementaux. Ce programme implique également une structure autonome qui est l'Office national de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) qui s'appuie sur des services régionaux.



#### 14.5. Cadre de performances du programme

ACTIONS	OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	Cible 2020
COORDINATION DU PAEP	Améliorer la gouvernance et les performances de la gestion du secteur de l'assainissement	Le cadre institutionnel et les performances du sous-secteur de l'assainissement est satisfaisant	Nouveau cadre contractuel pour la gestion déléguée du service public de l'assainissement en milieu urbain défini.	Non
			Ratio de projets dont le taux d'engagement budgétaire est au moins égal à 90%	75%
			Nombre de missions de supervision des projets d'assainissement	12
DEVELOPPEMENT DE L'ASSAINISSEMENT DES CENTRES URBAINS, PERI URBAINS ET RURAL	Renforcer l'accès à l'assainissement en milieux urbain et rural	L'accès aux systèmes d'assainissement est renforcé en milieu rural et urbain	Nombre de nouvelles latrines familiales	4050
			Nombre de nouveaux branchements des ménages au réseau d'égout	11000
			Nombre d'édicules publics réalisés dans les structures scolaires et sanitaires	260
	Améliorer les capacités de transport et de	Le réseau de transport des eaux usées est	Linéaire cumulé de réseau d'assainissement renouvelé	176
			Taux de réparation des casses	

	traitement des eaux usées	remis à niveau	des canalisations d'assainissement en milieu urbain (périmètre ONAS)	
		Les eaux usées sont traitées et dépolluées de manière satisfaisante	Capacité additionnelle de traitement des eaux usées	90400
GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES	Renforcer la prévention des inondations et la gestion efficace des eaux pluviales	Les eaux pluviales sont drainées et gérées de manière satisfaisante	Capacité additionnelle de pompage des eaux pluviales	0
			Linéaire de réseaux d'eaux pluviales curés dans le cadre des opérations pré-hivernage	
			Linéaire additionnel de réseaux d'eaux pluviales réalisés	

#### 14.6. Activités majeures du programme

Pour le sous-secteur de l'assainissement urbain, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre des projets phares tels que le projet d'assainissement du Nord de la Ville de Dakar, le projet de dépollution de la baie de Hann, le projet d'assainissement de la Corniche Ouest, entre autres. Cela va permettre d'améliorer nettement les conditions de vie des populations. De plus, les travaux d'assainissement des villes de l'intérieur notamment Kaolack, Louga, Saint Louis, Matam, Ziguinchor vont se poursuivre afin de réduire les disparités entre Dakar et l'intérieur du pays.

Pour le sous-secteur de l'Assainissement rural, la composante Assainissement du PEAMIR est la plus grande opération qui va permettre de mobiliser plus de 25 milliards FCFA en vue de réaliser au moins 100.000 latrines familiales dans les régions de la zone centre du pays.

#### 14.7. Budgétisation du programme par actions et catégories de dépenses

LFI 2020	Montant AE	Montant CP
<b>Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales</b>	<b>231 875 130 046</b>	<b>42 001 874 298</b>
<b>ASSAINISSEMENT DES CENTRES URBAINS, PERI-URBAINS ET RURAL</b>	<b>227 788 130 046</b>	<b>37 588 085 046</b>
Investissement exécutés par l'Etat	217 764 545 000	27 564 500 000
Transferts en capital	10 023 585 046	10 023 585 046
<b>COORDINATION PAGEP</b>	<b>0</b>	<b>326 789 252</b>
Biens et services	0	101 245 840
Dépenses de Personnel	0	225 543 412
<b>GESTION DES EAUX PLUVIALES</b>	<b>4 087 000 000</b>	<b>4 087 000 000</b>
Investissement exécutés par l'Etat	1 087 000 000	1 087 000 000
Transferts en capital	3 000 000 000	3 000 000 000
<b>Total</b>	<b>231 875 130 046</b>	<b>42 001 874 298</b>



Les autorisations d'engagement pour le PAGEP se chiffrent globalement à 231 875 130 046 FCFA alors que les crédits de paiement sont évalués à 42 001 874 298 FCFA. Les autorisations d'engagement concernent essentiellement des projets majeurs portés par l'ONAS et relatifs à l'assainissement des centres urbains, péri-urbains et ruraux. Pour ce qui concerne la gestion des eaux pluviales, les ressources extérieures concernent exclusivement le financement du Projet de Gestion Intégrée des Inondations au Sénégal financé par l'AFD et mis en œuvre par la DPGI. Les autres ressources mobilisées pour cette action portent sur des dotations de l'Etat.

14.7.1. Dépenses de Biens et services et transferts courants

-	Montants LFI 2019	Montants LFI 2020	Variation 2020-2019
<b>P3 - Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales</b>	<b>86 200 000</b>	<b>101 245 840</b>	<b>15 045 840</b>
<b>COORDINATION PAGEP</b>	<b>86 200 000</b>	<b>101 245 840</b>	<b>15 045 840</b>
Biens et services	86 200 000	101 245 840	15 045 840
Abonnements	300 000	234 278	-65 722
Autres achats de biens	400 000	577 555	177 555
Autres entretien et maintenance	1 000 000	1 443 889	443 889
Autres prestations de service	500 000	721 944	221 944
Billets d'avion agents et famille	2 000 000	0	-2 000 000
Carburant	32 670 000	39 514 509	6 844 509
Consommables informatiques	17 200 000	21 979 668	4 779 668
Entretien et maintenance matériel informatique	100 000	144 389	44 389
Entretien et réparation véhicules	6 300 000	7 107 613	807 613
Fournitures de bureau	14 350 000	18 207 856	3 857 856
Frais de mission à l'extérieur du pays	1 500 000	1 171 390	-328 610
Frais de mission à l'intérieur du pays	500 000	390 463	-109 537
Matériel de bureau	1 000 000	8 971 359	7 971 359
Matériel et produits d'entretien	8 380 000	780 927	-7 599 073
<b>Total général</b>	<b>86 200 000</b>	<b>101 245 840</b>	<b>15 045 840</b>

Les dépenses en biens et services pour le PAGEP connaissent une progression positive de 15 045 840 FCFA essentiellement liée à des dotations renforcées pour des dépenses de fonctionnement des services centraux et déconcentrés de la Direction de l'Assainissement chargés du suivi des projets du Ministère sur le terrain. Ces dépenses incluent également les allocations pour la Direction de la Prévention et de la Gestion des Inondations (DPGI) nouvellement rattachée au Ministère à l'issue du dernier remaniement.

14.7.2. Dépenses d'investissement

-	Montants LFI 2019	Montants LFI 2020	Variation 2020-2019
<b>Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux pluviales</b>	<b>5 682 715 000</b>	<b>14 110 585 046</b>	<b>8 427 870 046</b>
<b>ASSAINISSEMENT DES CENTRES URBAINS, PERI-URBAINS ET RURAUX</b>	<b>3 895 715 000</b>	<b>10 023 585 046</b>	<b>6 127 870 046</b>
<b>PROJET DE DEPOLLUTION DE LA BAIE DE HANN</b>	500 000 000	545 000 000	45 000 000
Autres transferts en capital	500 000 000	545 000 000	45 000 000
<b>PROJET D'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT</b>	100 000 000	150 000 000	50 000 000
Autres transferts en capital	100 000 000	150 000 000	50 000 000
<b>PROJET D'ASSAINISSEMENT DE L'ILE DE SAINT-LOUIS</b>	100 000 000	200 000 000	100 000 000
Autres transferts en capital	100 000 000	200 000 000	100 000 000
<b>PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA CITE SOLEIL ET ENVIRONS</b>		300 000 000	300 000 000
Autres transferts en capital		300 000 000	300 000 000
<b>PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA CORNICHE OUEST</b>	200 000 000	250 000 000	50 000 000
Autres transferts en capital	200 000 000	250 000 000	50 000 000
<b>TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE FATICK</b>		200 000 000	200 000 000
Autres transferts en capital		200 000 000	200 000 000
<b>PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA ZONE NORD DE DAKAR</b>	300 000 000	150 000 000	-150 000 000
Autres transferts en capital	300 000 000	150 000 000	-150 000 000
<b>PROJET D'ASSAINISSEMENT DES 10 VILLES</b>	500 000 000	150 000 000	-350 000 000
Autres transferts en capital	500 000 000	150 000 000	-350 000 000
<b>PROJET D'ASSAINISSEMENT DES CENTRES URBAINS</b>	300 000 000	4 678 585 046	4 378 585 046
Autres transferts en capital	300 000 000	4 678 585 046	4 378 585 046
<b>PROJET D'ASSAINISSEMENT DES VILLES RELIGIEUSES</b>	250 000 000	250 000 000	0
Autres transferts en capital	250 000 000	250 000 000	0
<b>PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE KAFFRINE</b>		500 000 000	500 000 000
Autres transferts en capital		500 000 000	500 000 000

<b>PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE MEDINA BAYE</b>	395 715 000	300 000 000	-95 715 000
Autres transferts en capital	395 715 000	300 000 000	-95 715 000
<b>ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE SEDHIOU</b>		500 000 000	500 000 000
Autres transferts en capital		500 000 000	500 000 000
<b>ASSAINISSEMENT RURAL</b>	500 000 000	550 000 000	50 000 000
Autres transferts en capital	500 000 000	550 000 000	50 000 000
<b>Réalisation Etudes techniques – Assainissement urbain</b>	150 000 000	200 000 000	50 000 000
Autres transferts en capital	150 000 000	200 000 000	50 000 000
<b>PROJET DE REHABILITATION DES STATIONS D'EPURATION</b>	200 000 000	200 000 000	0
Autres transferts en capital	200 000 000	200 000 000	0
<b>REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES</b>	300 000 000	800 000 000	500 000 000
Autres transferts en capital	300 000 000	800 000 000	500 000 000
<b>TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT</b>	100 000 000	100 000 000	0
Autres transferts en capital	100 000 000	100 000 000	0
<b>GESTION DES EAUX PLUVIALES</b>	<b>1 787 000 000</b>	<b>4 087 000 000</b>	<b>2 300 000 000</b>
<b>Lutte contre les inondations / Matrice Actions prioritaires</b>	500 000 000	1 000 000 000	500 000 000
Autres achats de biens	500 000 000	1 000 000 000	500 000 000
<b>Programme décennal de LI - P Urgence - Volet Eaux pluviales</b>	500 000 000	2 000 000 000	1 500 000 000
Autres transferts en capital	500 000 000	2 000 000 000	1 500 000 000
<b>Projet de Gestion intégrée des Inondations (PGIIS)</b>	87 000 000	87 000 000	0
Autres frais de services	87 000 000	87 000 000	0
<b>PROJET OPERATIONS HIVERNAGE</b>	700 000 000	1 000 000 000	300 000 000
Autres transferts en capital	700 000 000	1 000 000 000	300 000 000
<b>Total général</b>	<b>5 682 715 000</b>	<b>14 110 585 046</b>	<b>8 427 870 046</b>

Les dépenses d'investissement connaissent une progression positive de 8 427 870 046 FCFA en valeur absolue, ce qui dénote des efforts importants déployés par l'Etat pour renforcer les moyens mis à la disposition du sous-secteur. Cette progression qui a été notée sur le portefeuille est liée à la poursuite de la mise en œuvre des projets phares tels que le projet d'assainissement du Nord de la Ville de Dakar, le projet de dépollution de la baie de Hann, le projet d'assainissement de la Corniche Ouest, entre autres.

Au titre de la lutte contre les inondations, des efforts ont été consentis pour le Programme décennal avec une dotation de 2 milliards FCFA alors que 1 milliard FCFA sont également prévus pour la prévention dans le cadre de la Matrice des Actions prioritaires. De plus, les travaux d'assainissement des villes de l'intérieur notamment Kaolack, Louga, Saint Louis, Matam et Ziguinchor vont se poursuivre afin de réduire les disparités entre Dakar et l'intérieur du pays.

Pour le sous-secteur de l'Assainissement rural, la composante Assainissement du PEAMIR va permettre de réaliser au moins 100.000 latrines familiales dans les régions de la zone Centre du pays.

#### 14.7.3. Tableau sur les effectifs

libelle programme	libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	COORDINATION PAGEP	Hiérarchie A	12	82 373 000
		Hiérarchie B	24	106 123 000
		Hiérarchie C	4	10 976 000
		Hiérarchie D	7	26 071 412
<b>Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales</b>			<b>47</b>	<b>225 543 412</b>

#### 14.7.4. Présentation des structures autonomes

-	Montants LFI 2019	Montants LFI 2020	Variation 2020-2019
<b>Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux pluviales</b>	<b>5 095 715 000</b>	<b>13 023 585 046</b>	<b>7 927 870 046</b>
<b>Programme décennal de LI - P Urgence - Volet Eaux pluviales</b>	<b>500 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>1 500 000 000</b>
Autres transferts en capital	500 000 000	2 000 000 000	1 500 000 000
<b>Projet de Dépollution de la Baie de Hann</b>	<b>500 000 000</b>	<b>545 000 000</b>	<b>45 000 000</b>
Autres transferts en capital	500 000 000	545 000 000	45 000 000
<b>Projet d'acquisition d'équipements d'assainissement</b>	<b>100 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>50 000 000</b>
Autres transferts en capital	100 000 000	150 000 000	50 000 000
<b>Projet d'assainissement de l'île de Saint-Louis</b>	<b>100 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
Autres transferts en capital	100 000 000	200 000 000	100 000 000
<b>Projet d'assainissement de la Cité Soleil et environs</b>		<b>300 000 000</b>	<b>300 000 000</b>
Autres transferts en capital		300 000 000	300 000 000
<b>Projet d'assainissement de la Corniche Ouest</b>	<b>200 000 000</b>	<b>250 000 000</b>	<b>50 000 000</b>
Autres transferts en capital	200 000 000	250 000 000	50 000 000
<b>Projet d'assainissement de la ville de Fatick</b>		<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>
Autres transferts en capital		200 000 000	200 000 000
<b>Projet d'assainissement de la Zone Nord de Dakar</b>	<b>300 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>-150 000 000</b>
Autres transferts en capital	300 000 000	150 000 000	-150 000 000
<b>Projet d'assainissement des 10 Villes</b>	<b>500 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>-350 000 000</b>
Autres transferts en capital	500 000 000	150 000 000	-350 000 000
<b>Projet d'assainissement des centres urbains</b>	<b>300 000 000</b>	<b>4 178 585 046</b>	<b>3 878 585 046</b>
Autres transferts en capital	300 000 000	4 178 585 046	3 878 585 046
<b>Projet d'assainissement des eaux usées de Kaffrine</b>		<b>500 000 000</b>	<b>500 000 000</b>
Autres transferts en capital		500 000 000	500 000 000
<b>Projet d'assainissement des eaux usées de Médina Baye</b>	<b>395 715 000</b>	<b>300 000 000</b>	<b>-95 715 000</b>
Autres transferts en capital	395 715 000	300 000 000	-95 715 000

<b>Projet d'assainissement des eaux usées de Sédhiou</b>		<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>
Autres transferts en capital		1 000 000 000	1 000 000 000
<b>Projet d'assainissement des villes religieuses</b>	<b>250 000 000</b>	<b>250 000 000</b>	<b>0</b>
Autres transferts en capital	250 000 000	250 000 000	0
<b>Projet Opérations Pré-Hivernage</b>	<b>700 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>300 000 000</b>
Autres transferts en capital	700 000 000	1 000 000 000	300 000 000
<b>Réalisation Etudes techniques - Socio-éco -assainissement</b>	<b>150 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>50 000 000</b>
Autres transferts en capital	150 000 000	200 000 000	50 000 000
<b>Réhabilitation de stations d'épuration</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>0</b>
Autres transferts en capital	200 000 000	200 000 000	0
<b>Réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées</b>	<b>300 000 000</b>	<b>800 000 000</b>	<b>500 000 000</b>
Autres transferts en capital	300 000 000	800 000 000	500 000 000
<b>Renforcement de l'Accès à l'Assainissement rural</b>	<b>500 000 000</b>	<b>550 000 000</b>	<b>50 000 000</b>
Autres transferts en capital	500 000 000	550 000 000	50 000 000
<b>Travaux d'extension de réseaux d'assainissement</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>0</b>
Autres transferts en capital	100 000 000	100 000 000	0
<b>Total Programme</b>	<b>5 095 715 000</b>	<b>13 023 585 046</b>	<b>7 927 870 046</b>

## 15. Programme de Coordination et de Gestion administrative (PCGA)

### 15.1. Présentation du programme

Le PCGA met œuvre la stratégie de promotion de la bonne gouvernance du secteur qui intègre la prise en compte de l'équité/égalité genre et la transparence dans la gestion de la commande publique. Cette stratégie arrimée à l'axe III du PSE relatif notamment à la bonne gouvernance intègre également les principes de la gestion vertueuse, la promotion de l'éthique, de la transparence, inscrits au nombre des principes qui sous-tendent la vision. Ce programme de pilotage se décompose en quatre actions et des activités institutionnelles mises en œuvre par les structures centrales du ministère.

Ce programme est orienté vers l'objectif spécifique ministériel qui vise à «Mettre en place une gouvernance transparente et performante du secteur de l'eau et de l'assainissement dans une approche institutionnalisée de la Gestion axée sur les Résultats».

### 15.2. Objectifs opérationnels du programme

Le programme se décline en quatre objectifs opérationnels :

- mettre en place un dispositif de planification, de programmation, de mise en œuvre et suivi-évaluation efficace des activités ;
- mettre en place des systèmes performants de planification, de passation et d'exécution des marchés conformes aux directives applicables ;
- renforcer les mécanismes de gouvernance et de contrôle de l'exécution de la politique, des programmes et projets sectoriels ;
- favoriser une préparation efficace du prochain Forum Mondial de l'Eau prévue en mars 2021 à Dakar.

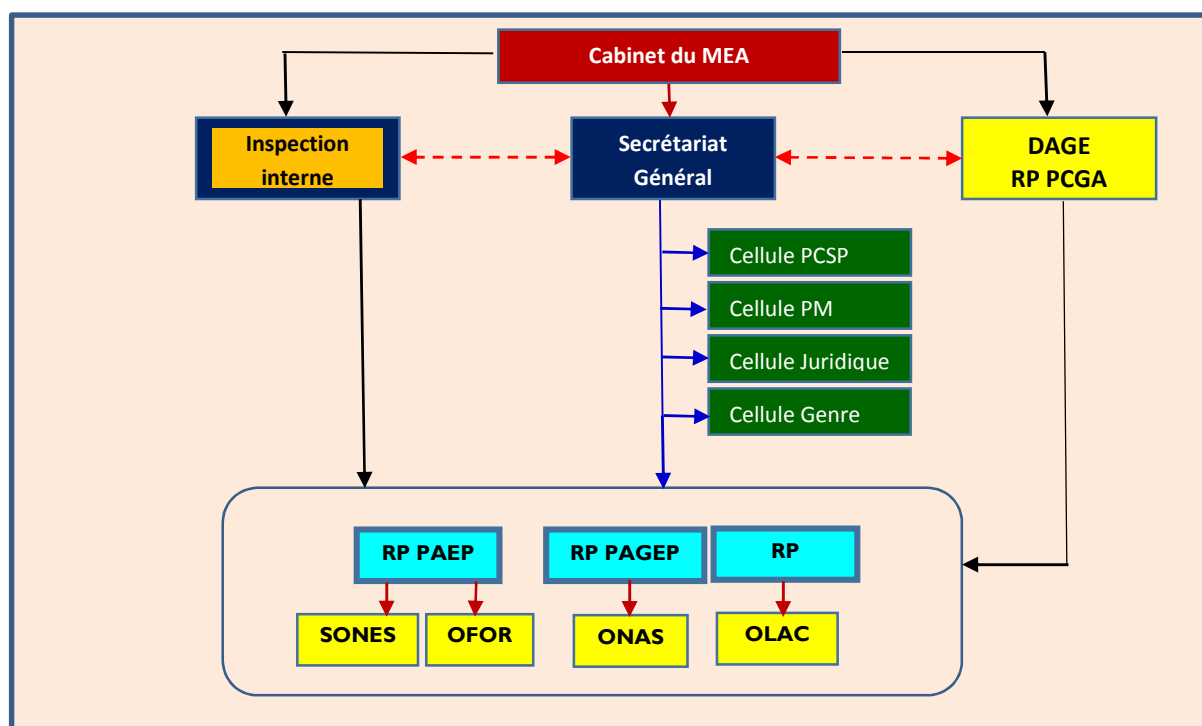
### 15.3. Stratégie opérationnelle du programme

Pour atteindre les objectifs, la stratégie opérationnelle suivante sera mise en œuvre :

- Développer les capacités et les outils pour impulser les performances en matière de pilotage et suivi-évaluation des programmes conformément aux directives de la réforme en matière de gestion des finances publiques ;
- Mettre en place un dispositif concerté et coordonné entre les responsables de programme pour améliorer l'exécution des ressources budgétaires mises à la disposition du Ministère ;
- Favoriser une gestion coordonnée au niveau ministérielle et orientée vers les performances en matière de planification, de passation et d'exécution efficace et de reporting des marchés ;
- Renforcer les capacités de l'Inspection interne du Ministère afin de lui permettre de mieux remplir ses missions ;
- Renforcer les capacités du Secrétariat Exécutif du FME Dakar 2021.



## 15.4. Cartographie administrative du programme



ACTIONS	OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	Cible 2020
COORDINATION SECTORIELLE	Mettre en place un dispositif de planification, de programmation, de mise en œuvre et suivi-évaluation efficace des activités	Les opérations du Ministère sont planifiées coordonnées et suivies de manière performante	Nombre de Plans de Travail Annuel/Rapports Annuels de Performances élaborés	4
			Ratio de projets du PCGA dont le taux d'engagement budgétaire est au moins égal à 90%	75%
			Taux d'exécution global minimal du plan d'action de la Cellule Genre	70%
	Mettre en place des systèmes performants de planification, de passation et d'exécution des marchés conformes aux directives applicables	Les acquisitions sont opérées de manière conforme, transparente et efficace	Ratio de marchés passés dans des délais au moins égaux aux délais moyens indicatifs suivant les directives applicables	70%
			Nombre de rapports trimestriels de suivi de la passation des marchés produits par la CPM	4
PILOTAGE SECTORIEL	Renforcer les mécanismes de gouvernance et de contrôle de l'exécution des programmes et projets	Les mécanismes de pilotage et contrôle de l'action ministérielle sont opérationnels	Taux d'exécution global minimal du plan d'action de l'Inspection interne du MEA	70%
			Nombre d'opérations de cartographie des risques bouclées	2
			Nombre de réunions de dialogue de gestion des	4

			programmes organisées	
			Nombre de réunions de concertations sectorielles avec les PTFs	2
			Organisation de la revue annuelle sectorielle conjointe	Oui

### 15.5. Activités majeures du programme

Les activités majeures du programme pour l'année 2020 vont porter sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités des agents de toutes les structures du Ministère vers l'orientation de garantir une gestion efficace de la modalité Budget Programme par Objectif. A cet effet, une assistance technique internationale sera mobilisée avec l'appui de l'UE dans le cadre de l'appui institutionnel rattaché au CRS en relation avec le Ministère des Finances et du Budget pour accompagner plus efficacement la DAGE et la CPCSP.

Ces opérations, pour l'essentiel sous l'égide de la DAGE et de la CPCSP, vont porter sur la tenue de sessions de formation sur des thématiques diverses, l'acquisition de moyens à la fois humains, techniques et logistiques pour améliorer sensiblement les conditions de travail.

Par ailleurs, avec l'appui de la Cellule Informatique et de la CPCSP, la feuille de route issue du Schéma Directeur Informatique du Ministère sera mise en œuvre pour disposer d'un système sectoriel d'information plus intégré et cohérent et orienté vers l'innovation aussi bien dans les outils, les processus et les supports logiciels. Le financement de ces activités sera assuré dans le cadre des dotations budgétaires sur ressources internes mais également et surtout à partir des provisions faites au titre de certains projets sur financement extérieur, notamment le PEAMIR (Banque Mondiale), le PSEA (BAD), l'ADDEPA (USAID G2G).

Sous l'égide de la DPB, la Cellule Genre du MEA a élaboré un plan d'actions genre pour l'année 2020 combinant l'ensemble des sous-activités prévues dans les projets mis en œuvre au plan sectoriel. Une assistance technique est également mobilisée dans le cadre du volet Appui institutionnel de l'ABS, financé par l'AFD.

Avec l'appui de l'USAID, le Ministère vient de valider en 2019 un Manuel de Procédures Administratives, Opérationnelles, Comptables et Financières (MPOCF) qui représente le référentiel général pour encadrer l'exécution et faciliter le suivi-contrôle de toutes les opérations menées par les entités du Ministère.

L'Inspection interne, avec l'appui de la Banque Mondiale et de l'USAID, mettra donc en œuvre un plan d'actions intégrant l'utilisation effective de ce manuel par les structures. Dans le même chapitre, une autre phase de mise en œuvre de l'approche Cartographie Basée sur les Risques sera déroulée auprès d'autres entités non incluses dans la première phase afin d'identifier les goulots d'étranglement de fonctionnement optimal et les solutions appropriées.

15.6. Budgétisation du programme par actions et catégories de dépenses

-	<u>LFI 2020</u>	<b>Total CP</b>
<b>PI - Pilotage, coordination et gestion administrative</b>	<b>1 644 591 720</b>	<b>1 644 591 720</b>
<b>COORDINATION SECTORIELLE</b>	<b>1 282 533 520</b>	<b>1 282 533 520</b>
Biens et services	142 533 520	142 533 520
Transferts courants	1 140 000 000	1 140 000 000
<b>PILOTAGE</b>	<b>362 058 200</b>	<b>362 058 200</b>
Biens et services	62 058 200	62 058 200
Transferts courants	300 000 000	300 000 000
<b>Total général</b>	<b>1 644 591 720</b>	<b>1 644 591 720</b>

Les ressources financières allouées pour le financement du PCGA sont exclusivement supportées par l'Etat et portent sur un montant total de 1 644 591 720 FCFA hors dépenses de personnel.

### 15.6.1. Dépenses de Biens et services et transferts courants

	Montants LFI 2019	Montants LFI 2020	Variation 2020-2019
<b>P4 - Pilotage, Coordination et Gestion Administrative</b>	<b>1 270 000 000</b>	<b>2 142 975 028</b>	<b>872 975 028</b>
<b>COORDINATION SECTORIELLE</b>	<b>895 000 000</b>	<b>1 776 275 028</b>	<b>881 275 028</b>
Biens et services	155 000 000	136 275 028	-18 724 972
Abonnements	5 000 000	5 000 000	0
Autres matériels et fournitures	0	6 000 000	6 000 000
Autres prestations de services	7 400 000	6 158 420	-1 241 580
Carburant	38 800 000	24 326 863	-14 473 137
Conférences, congrès, séminaires	24 000 000	20 422 974	-3 577 026
Consommables informatiques	14 900 000	15 406 653	506 653
Entretien et réparation véhicules	12 000 000	7 000 000	-5 000 000
Fêtes et cérémonies	7 000 000	12 000 000	5 000 000
Fournitures de bureau	14 800 000	11 903 120	-2 896 880
Frais d'insertion et de publicité	14 000 000	10 482 328	-3 517 672
Frais de mission à l'intérieur du pays	7 100 000	7 191 114	91 114
Honoraires et commissions	10 000 000	10 383 556	383 556
Transferts courants	740 000 000	1 640 000 000	900 000 000
Autres transferts courants	84 000 000	140 000 000	56 000 000
Contributions aux organisations internationales	656 000 000	1 500 000 000	844 000 000
<b>PILOTAGE</b>	<b>375 000 000</b>	<b>366 700 000</b>	<b>-8 300 000</b>
Biens et services	75 000 000	66 700 000	-8 300 000
Abonnements	3 000 000	3 000 000	0
Carburant	17 000 000	11 200 000	-5 800 000
Conférences, congrès, séminaires	10 000 000	9 000 000	-1 000 000
Consommables informatiques	4 000 000	5 000 000	1 000 000
Entretien et maintenance matériel informatique	5 000 000	5 000 000	0
Entretien et réparation véhicules	5 000 000	7 000 000	2 000 000
Fournitures de bureau	5 000 000	6 000 000	1 000 000
Frais d'insertion et de publicité	5 000 000	10 000 000	5 000 000
Frais de mission à l'intérieur du pays	8 000 000	4 500 000	-3 500 000
Honoraires et commissions	4 000 000	3 000 000	-1 000 000
Matériel de bureau	5 000 000	3 000 000	-2 000 000
Matériel et produits d'entretien	4 000 000	0	-4 000 000
Transferts courants	300 000 000	300 000 000	0
Autres transferts courants	300 000 000	300 000 000	0
<b>Total général</b>	<b>1 270 000 000</b>	<b>2 142 975 028</b>	<b>872 975 028</b>

### 15.6.2. Tableau sur les effectifs

libelle programme	Libellé action	Hiérarchie	Effectif	Masse salariale
<b>Pilotage, Coordination et Gestion administrative</b>	Pilotage	Hiérarchie A	18	173 645 600
<b>Pilotage, Coordination et Gestion administrative</b>	Pilotage	Hiérarchie B	12	47 510 000
<b>Pilotage, Coordination et Gestion administrative</b>	Pilotage	Hiérarchie C	2	5 056 000
<b>Pilotage, Coordination et Gestion administrative</b>	Pilotage	Hiérarchie D	6	42 231 000
<b>Total Pilotage, Coordination et Gestion administrative</b>			<b>38</b>	<b>268 442 600</b>